

Merkur

DE LETZEBURGER

Bulletin de la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg

OFFICE DU DUCROIRE
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

RAPPORT ANNUEL
1990

- Halbherzige Therapie für die Gesundung der Krankenkassen
- Les activités de l'Office du Ducroire en 1990

6/91

CHAMBRE DE COMMERCE



DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG



LEASING

Faites profiter votre entreprise des multiples avantages du leasing.
Vos investissements sont financés à 100%. Vous gardez intacts vos moyens propres et diverses sources de financement pour d'autres utilisations, tout en bénéficiant des avantages fiscaux spécifiques à cette formule de financement.
Contactez-nous! Creditlease vous conseillera pour trouver, avec vous, la solution qui convient le mieux à votre entreprise.

 **CREDITLEASE** 

Société de Location et de Leasing

Société Anonyme
50, route d'Esch - L-1470 Luxembourg
Tél. 45 88 50
Fax 45 81 03
Filiale du Crédit Européen S.A.

Leitartikel: Halbherzige Therapie für die Gesundung der Krankenkassen

Die sozialpolitische „Rentrée“ wird dominiert werden von der Diskussion über die Gesetzesvorlage zur Reform der Krankenversicherung und des Gesundheitswesens.

Es wurde an dieser Stelle schon verschiedentlich zu diesem Thema Stellung bezogen. Auch haben die einzelnen Patronatsverbände in ihren jeweiligen Publikationen klar die Meinung der Arbeitgeber zur anstehenden Reform zum Ausdruck gebracht. Sie werden dies in Unterredungen mit der Regierung noch einmal tun.

Die Gründe für die steigenden Ausgaben der Krankenkassen sind sattsam bekannt. Sie stehen auch nicht erst seit heute auf der Tagesordnung. Wenn man das Gutachten des Wirtschafts- und Sozialrates von 1970, die Kommentare zu den Gesetzen im Krankenkassenwesen von 1974 und 1978, oder die Vorschläge der im Zentralvorstand der Krankenkassen vertretenen Sozialpartner von 1982 nachliest, so stellt man fest, daß die Diagnose für die Ursachen der fortschreitenden Ausgaben im Gesundheitswesen, bis auf Nuancen, immer die gleiche ist.

Mit einer schönen Regelmäßigkeit wird alle 5-7 Jahre über die finanzielle Misere der Krankenkassen debattiert. Die anschließend verarbeiteten Mittel zur Gesundung sind jedoch jedesmal so zaghaft, daß sie keine anhaltende Wirkung zeigen.

Bei oft weitreichendem Einverständnis der Sozialpartner und anderer am Krankenwesen interessierten Partner über die einzusetzenden Mittel, muß man sich, angesichts der wiederkehrenden Rückfälle ins finanzielle Defizit, die Frage stellen, ob es nicht jedesmal an elementarem politischen Willen fehlt, die vorgeschlagenen Maßnahmen konsequent einzusetzen.

Die Ausarbeitung der vorliegenden Gesetzesvorlage ist wiederum ein Paradebeispiel für diese von Kurzsichtigkeit geprägte politische Kultur.

Angesichts der stetig steigenden Staatsausgaben für die Krankenkassen wird die durch Gesetz von 1974 eingegangene Verpflichtung zur Übernahme einer Reihe von Leistungen kurzerhand aufgekündigt und durch eine Begrenzung der staatlichen Beteiligung ersetzt. Es wird behauptet, daß die Sozialpartner ja nicht imstande sind, die Ausgabensteigerung wirksam zu bremsen, so daß von Gesetzes wegen eine Einschränkung der Handlungsspielräume vorgeschlagen wird, so etwa was die Verhandlungen mit der Ärzteschaft angeht. Trotz der vorgeschobenen und gepriesenen Gestionsautonomie der Sozialpartner wird im Falle einer Nichteinigung bei den Verhandlungen sowieso der Sozialminister die definitive Entscheidung über die Medizinalleistungen treffen. Elegant wird sich im Namen der Gestionsautonomie der politisch undankbaren Aufgabe entledigt, die Beitragssätze festlegen zu müssen – Beitragserhöhungen werden in Zukunft von den Sozialpartnern beschlossen werden. Von etwaigen gesetzlichen Mindestbeteiligungen der Patienten bei verschiedenen Leistungen geht schon überhaupt keine Rede.

Damit aber die Gestionsautonomie nicht ausufert, werden in den Verwaltungsorganen Staatsfunktionäre letztendlich Entscheidungsbefugnis haben.

Dies alles wird geschehen in einem administrativen Gebilde von neun weiterhin bestehenden Krankenkassen, wobei aber eigentlich nur der Zentralvorstand reelle Befugnisse hat. Den verschiedenen Krankenkassen bleibt als hauptsächliche Aufgabe die Verwaltung der Vermögen.

Man möchte angesichts dieses von Regierungsseite vorgelegten Entwurfes eigentlich die Frage stellen, warum das Krankenkassenwesen nicht direkt verstaatlicht wird? Nun, zu diesem Schritt scheint man trotz der in der Gesetzesvorlage zunehmenden staatlichen Bevormundung nicht bereit.

Dabei waren in einem ersten Vorprojekt Ansätze vorhanden, die in die richtige Richtung gingen. Die Krankenkassen sollten in einer einzigen Kasse zusammengeschlossen werden. Für verschiedene Leistungen waren Mindestbeteiligungen der Versicherten vorgesehen.

Diese zaghafte politische Mutprobe war jedoch dem ersten von letztendlich rein korporatistischen Interessen geprägtem Widerstand nicht gewachsen.

Für die Arbeitgeber ist die lautlose und schleichende Verstaatlichung des Gesundheitswesens unannehmbar.

Die Krankenkassenversicherung ist und bleibt eine Versicherung gegen das Krankheitsrisiko. Sie ist von den beitragszahlenden Versicherten und Arbeitgebern paritätisch unter Aufsicht des Staates zu verwalten.

Um dieses Ziel zu erreichen, müssen die geeigneten Strukturen und Verwaltungsinstrumente geschaffen werden. Dazu gehört eine einzige Krankenkasse. Diese Forderung ist eigentlich nur die logische Fortsetzung einer Entwicklung, die schon 1974 durch die Vereinheitlichung der Leistungen verschiedener Krankenkassen und 1978 durch die Schaffung der Risikogemeinschaften eingeleitet wurde.

Angesichts dieser Tatsache erscheint es unverständlich warum die Krankenkassenfusion nicht erfolgt, da sogar in dem vorliegenden Gesetzesentwurf die Zusammenlegung einer ganzen Reihe von wichtigen Funktionen vorgesehen ist.

Des weiteren wurde bei dem Vorhaben die Festlegung der Beitragssätze den Krankenkassen zu übertragen geflissentlich vergessen, daß diese Beiträge obligatorisch sind und steuerähnlichen Charakter haben, und damit nur durch den Gesetzesgeber festgelegt werden können.

Derartige schwerwiegende verfassungsrechtliche Bedenken scheinen heutzutage aber niemanden zu kümmern.

Auch kann man nicht, will man noch die offiziell vorgegebene Verwaltungsautonomie der Sozialpartner ernst nehmen, deren Handlungsspielräume derart einengen, daß etwa von Verhandlungsfreiheit mit dem Lieferanten keine Rede mehr sein kann.

Deshalb lehnen die Arbeitgeber die jetzige Gesetzesvorlage ab, da auf diese Weise die anstehenden Probleme nicht dauerhaft gelöst werden können.

Es gilt, neben anderen geforderten Maßnahmen, eine effiziente, nicht staatshörige einheitliche Verwaltungsstruktur für die Krankenkasse zu schaffen.

Die Arbeitgeber wehren sich aufs entschiedenste dagegen, daß durch die jetzige halbherzige Reform ein Mißlingen der finanziellen Sanierung programmiert wird, die dann als Rechtfertigung für eine komplette Verstaatlichung des Gesundheitswesens herhalten würde.

In diesem Falle ist es nur zu klar, daß dann keine Kontrolle mehr über die Leistungen der Krankenversicherung bestehen wird, da sich ohnehin niemand mehr die Frage stellen wird, wo denn eigentlich die öffentlichen Geldmittel herkommen.

Mercur DE LETZBURGER

Editeur: Chambre de Commerce
7, rue Alcide de Gasperi
Adresse postale:
L-2981 Luxembourg
Tél.: 43 58 53
Télex: 60174 chcom lu
Téléfax: 43 83 26

Paraît 10 fois par an
Reproduction autorisée avec
mention de la source.

Imprimerie Hengen
Société à responsabilité limitée

Inhaltsverzeichnis:

Dossier: Les activités de l'Office du Ducroire en 1990	4
Ventes spéciales – Sonderverkäufe	10
Législation – Gesetzgebung	13
Innovation	15
Commerce extérieur – Außenhandel	20
Communiqués – Mitteilungen	24
Euro-Info	29

Les activités de l'Office du Ducroire en 1990

1. Faits saillants de l'exercice

La croissance de l'économie mondiale s'est poursuivie en 1990 à un rythme plus atténué qu'auparavant. On a pu constater des signes évidents d'affaiblissement économique dans certains grands pays industrialisés, notamment les Etats-Unis, le Canada et la Grande-Bretagne. Par contre, la croissance économique a progressé dans certains autres pays industrialisés comme l'Allemagne et le Japon.

Dans les pays en développement la croissance a été faible et on a même constaté un recul de la production industrielle dans les pays de l'Europe Centrale et Orientale.

Il semble que la crise de l'endettement ait été plus atténuée qu'il y a deux ans, notamment grâce au plan Brady, à l'allègement des conditions de rééchelonnement au Club de Paris et grâce à d'autres programmes d'allègement de la dette.

Néanmoins certains événements politiques intervenus en 1990 ont eu des conséquences économiques importantes, comme la crise dans le Golfe Persique et la réunification des Républiques fédérale et démocratique allemandes.

La hausse du prix du pétrole suite à la crise dans le Golfe Persique a lourdement frappé les pays en développement, importateurs nets de pétrole ainsi que les pays de l'Europe Centrale et Orientale.

Malgré l'ouverture des pays de l'Europe Centrale et Orientale et la continuation de la mise en oeuvre de réformes politiques et économiques dans ces pays, l'Office du Ducroire n'a été que très faiblement sollicité par des demandes de couverture d'exportations vers ces pays.

L'Office a vu ses moyens de couverture augmentés par l'octroi de la part du gouvernement de lignes de crédits pour compte de l'Etat sur certains pays de l'Est.

Ces lignes n'ont été que faiblement utilisées.

Vu l'importance des événements politiques intervenus au cours de l'année 1990, un chapitre particulier a été dédié à ces différents événements.

* * * * *

L'Office a vu ses possibilités de couverture augmentées par la loi du 27 février 1991 relative à la participation à des organisations financières internationales par laquelle l'Office est habilité à assurer les risques relatifs à certains investissements luxembourgeois à l'étranger.

En effet, le commerce international se caractérise par une extrême variété de formes et par un dynamisme important qui requiert des adaptations régulières tant des entreprises que des cadres réglementaires nationaux.

Parmi ces formes, la plus traditionnelle est l'opération d'import-export; sur un autre niveau d'engagement de l'entreprise dans l'environnement international se situe l'investissement à l'étranger.

L'adaptation du cadre légal de l'Office est à voir en rapport, d'une part, avec les appels aux investisseurs étrangers faits par les pays de l'Europe de l'Est et par les pays en voie de développement. D'autre part, elle répond à un besoin de sécurité de l'entreprise luxembourgeoise qui s'engage financièrement dans la création d'un réseau international d'implantations sous la forme de succursales, de filiales ou d'autres représentations. En étendant ainsi la mission de l'Office du Ducroire, le Luxembourg ne fait d'ailleurs que s'aligner sur des pratiques suivies par des institutions similaires de l'étranger depuis des années.

Ainsi, on a vu apparaître des systèmes nationaux de garanties des investissements à l'étranger aux Etats-Unis en 1949, au Japon en 1956, en République Fédérale d'Allemagne en 1960, en Norvège en 1964, en Australie en 1966, au Danemark en 1966, en Suède en 1968, en Suisse, aux Pays-Bas en 1969 et en Belgique en 1970.

Afin de ne pas limiter les possibilités d'assurance d'opérations qui du point de vue économique sont des investissements, la notion d'investissement ne doit pas être définie de façon plus précise. En général, on peut toutefois distinguer au moins trois catégories d'investissements assurables.

- la prise de participation au capital d'une entreprise étrangère sous forme d'apports en argent, en biens (matériels ou intellectuels), en savoir-faire (ingénierie par exemple) en contrepartie de laquelle l'investisseur luxembourgeois a un droit de vote et de contrôle en ce qui concerne la gestion de l'entreprise étrangère ainsi qu'un droit aux bénéfices éventuels et au produit de liquidation;
- les apports du même type faits à une succursale ou à un établissement sans personnalité juridique à l'étranger;
- les prêts d'argent assimilables à des investissements (notamment les prêts à long terme).

En outre, les opérations d'investissement doivent répondre à deux exigences:

- contribuer au développement économique et social du pays-hôte.

Cette formulation répond à une préoccupation tant des pays en voie de développement que des pays de l'Europe de l'Est qui désirent atteindre d'autres stades de développement tout en veillant à un équilibre des relations. Elle s'inscrit par ailleurs dans les lignes de politique générale développées par les instances multilatérales, telle la Banque Mondiale et l'Agence Multilatérale d'Assurance des Investissements (AMGI ou MIGA en anglais).

- contribuer au développement des relations économiques du pays-hôte avec le Grand-Duché de Luxembourg.

Contrairement aux opérations d'import-export, l'investissement représente un engagement à long terme. Par là, il peut créer un climat de confiance entre les deux parties qui ne manquera pas de générer d'autres opportunités de développement des relations économiques. Cette perspective est à voir dans le long terme.

Ces deux conditions tendent à exclure de la couverture intégrale par l'Office du Ducroire de pures participations financières.

DOSSIER

Les différents types d'investissements présentent des risques pour l'investisseur.

En premier lieu, il y a le risque propre de l'investissement, c'est-à-dire celui qui dépend de la rentabilité et de la viabilité économique du projet. S'agissant du risque de l'entrepreneur, il est à assumer dans son intégralité par l'investisseur privé.

En deuxième lieu, l'investissement comporte des risques qui trouvent leur origine dans l'environnement social, politique ou économique du pays-hôte. L'instabilité politique, les difficultés financières, les remous sociaux d'un pays sont certainement des facteurs freinant l'investisseur privé étranger à s'engager dans un projet profitable en soi et bénéfique pour toutes les parties engagées. Dans ce contexte, la disponibilité d'un instrument public d'assurance est requise par l'entrepreneur prudent.

Le Grand-Duché de Luxembourg a signé un nombre limité d'accords de protection et d'encouragement des investissements. Ceux-ci constituent certes des instruments de protection des intérêts entre les Etats et prévoient entre autres des modalités de règlement de conflit.

Au niveau de l'investisseur privé, toutefois, une police d'assurance conclue avec l'Office du Ducroire luxembourgeois le couvrant contre les risques de force majeure et prévoyant des délais précis d'indemnisation en cas de survenance d'un sinis-

tre, est de nature à conférer à cette entreprise luxembourgeoise la confiance nécessaire préalable à la décision d'investir.

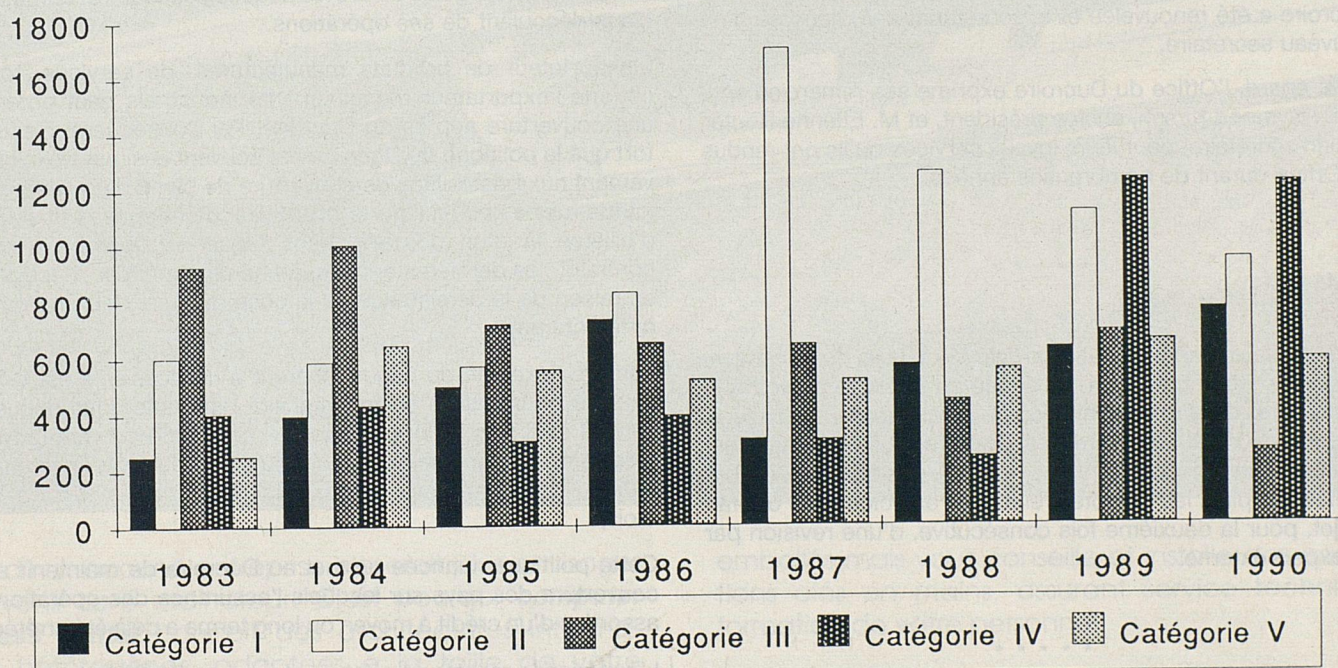
A cet égard, il convient également de relever que le Luxembourg a signé, en 1990, l'adhésion à la convention de l'Agence Multilatérale de Garantie des Investissements.

* * * * *

Au niveau de l'activité courante, l'Office du Ducroire a connu, après une croissance très importante en 1989, une baisse du volume des exportations couvertes de produits luxembourgeois en 1990. En effet, l'année 1989 a été caractérisée par la conclusion de divers contrats très importants.

Il convient également de noter que, suite à une conjoncture économique qui reste globalement positive, on assiste à une orientation importante des flux commerciaux luxembourgeois vers les pays industrialisés. Ce fait est souligné par la structure du commerce extérieur luxembourgeois. De plus, les exportations totales luxembourgeoises ont faiblement baissé par rapport à 1989.

Evolution des engagements de l'Office du Ducroire par niveau de risque (en mio LUF)



En outre, les modalités de paiement des contrats commerciaux représentent souvent des sûretés de paiement qui sont telles qu'une couverture par l'Office du Ducroire n'est pas jugée indispensable.

Les engagements pour compte de l'Office et pour compte de l'Etat se sont élevés en 1990 à 3.757,9 millions de LUF.

L'Office affiche un bénéfice brut sur les opérations d'assurance de 2,7 millions de LUF, dans lequel sont inclus 1,6 million de LUF de profits exceptionnels résultant de récupérations sur

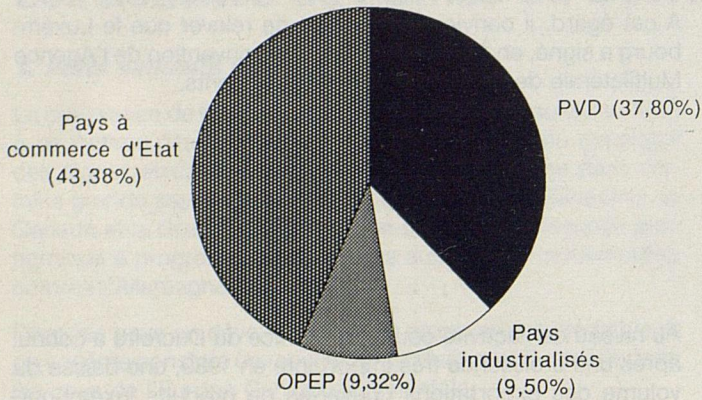
des sinistres indemnisés, et il a été amené à indemniser à concurrence de 12,6 millions de LUF.

Après déduction des frais d'exploitation, une perte d'exploitation de 2,4 millions n'a pu être évitée.

Grâce aux revenus financiers en hausse de 29% la progression du bénéfice a pu être maintenue.

A la fin de l'exercice 1990, la somme du bilan s'élève à 2.133 millions de LUF.

Engagements de l'Office du Ducroire par groupe de pays en 1990



En ce qui concerne le Fonds pour le compte de l'Etat, l'exercice 1990 a été clôturé par une perte de 2,6 millions de LUF due à une indemnisation.

* * * * *

L'Office a également connu des changements au niveau du comité et du secrétariat.

La composition du Comité et du Secrétariat de l'Office du Ducroire a été modifiée. Ainsi la présidence du Comité du Ducroire a été renouvelée et le secrétariat a vu l'arrivée d'un nouveau secrétaire.

A cet égard, l'Office du Ducroire exprime ses remerciements à M. Raymond Kirsch, ancien président, et M. Etienne Reuter, ancien secrétaire, pour leurs loyaux services qu'ils ont rendus à l'Office durant de nombreuses années.

* * * * *

Au point de vue administratif, l'article 13 de la loi du 25 novembre 1961 portant création d'un Office du Ducroire prévoit que les comptes de l'Office sont soumis, avec pièces justificatives, au contrôle de la Chambre des Comptes. Le Parlement est également saisi directement des comptes dès que ceux-ci sont arrêtés. De plus, les comptes relatifs à l'exercice 1990 ont fait l'objet, pour la deuxième fois consécutive, d'une révision par un expert externe.

* * * * *

2. Répercussions des événements internationaux sur la politique de couverture-pays de l'Office du Ducroire

2.1. Préliminaires

Après sept années d'expansion rapide, la croissance de l'économie mondiale s'est atténuée en 1990. Ce phénomène s'explique par le repli de l'activité économique aux Etats-Unis, au Canada, au Royaume-Uni et dans les pays en voie de dévelop-

pement, accompagné d'une contraction économique en URSS et dans les pays de l'Europe centrale et de l'Est.

Par contre, la croissance se poursuit dans d'autres grands pays industrialisés à un rythme relativement satisfaisant – notamment en Allemagne et au Japon – les risques de grave récession mondiale sont ainsi amoindris.

En outre, tout porte à croire que l'actuel ralentissement de l'activité observé aux Etats-Unis sera de durée limitée. Une amélioration de la situation budgétaire et une politique monétaire prudente dans les pays en repli économique devraient empêcher l'économie mondiale de tomber en récession majeure.

Un élément important de la relance économique a certainement été l'expansion du commerce international. Depuis la deuxième guerre mondiale il a toujours été un important moteur de croissance dans tous les pays.

Par contre, un protectionnisme accru ne ferait qu'aggraver le ralentissement économique actuel. Une réduction sensible des obstacles aux échanges commerciaux relancerait vivement l'activité économique internationale.

Ainsi il s'avère primordial que les négociations de l'Uruguay Round au sein du GATT progressent.

2.2. Principes de la politique de couverture-pays de l'Office du Ducroire

Une des missions de l'Office du Ducroire est de couvrir l'exportateur luxembourgeois contre les risques politiques et commerciaux découlant de ses opérations.

L'exportateur de produits manufacturés, de services, tout comme l'exportateur d'équipements industriels peut obtenir une couverture auprès du Ducroire. Par conséquent, c'est à tort que la politique du Ducroire est souvent assimilée exclusivement aux possibilités de couverture de biens d'équipement lourds, usines clé sur porte et travaux d'entreprises. Il s'agit d'ailleurs là d'un domaine dans lequel le Ducroire a été contraint, les dernières années, à une plus grande sélectivité, en raison de la persistance de la crise du surendettement de différents pays.

Lors de l'examen du risque inhérent à un dossier, il est tenu compte de la nature et de l'intensité différentes des risques suivant qu'il s'agit d'opérations du commerce courant (payables dans un intervalle de 12 mois) ou d'opérations d'envergure (durée d'exécution importante, délai de crédit supérieur à 12 mois).

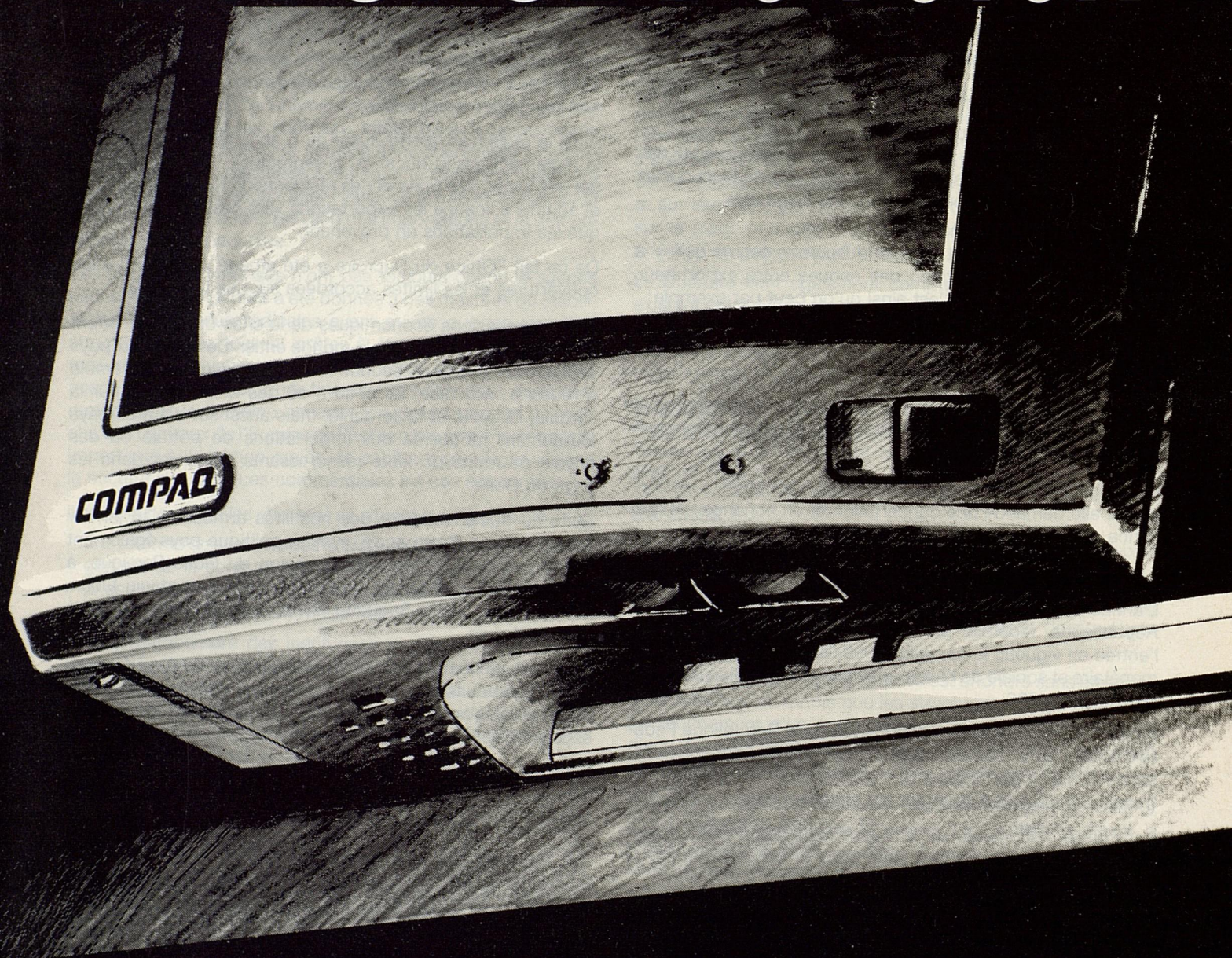
Cette politique nuancée permet au Ducroire de maintenir sa couverture des pays sur lesquels l'assurance des opérations assorties d'un crédit à moyen ou long terme a déjà été arrêtée.

L'expérience montre en effet que les pays débiteurs sont plus tentés d'honorer les dettes découlant du commerce courant; l'arrêt de ces paiements pourrait en effet engendrer une pénurie sur le marché local et un risque pour la stabilité politique.

Même lorsqu'on arrive à un rééchelonnement de la dette, il est rare que les créances à court terme soient reprises dans le paquet de la consolidation.

Face aux opérations du commerce courant, le Ducroire se doit, dans l'intérêt du commerce extérieur luxembourgeois, d'une part, d'affiner au mieux son analyse de façon à préserver les

computer business center LA FORCE DU FUTUR



Aujourd'hui, aucune entreprise n'oserait plus envisager son avenir sans ordinateur. C'est pourquoi **computer business center** conçoit des architectures informatiques hétérogènes, adaptées à la taille de votre société et ouvertes sur ses développements futurs. Aux PME, PMI comme aux grands comptes, **cbc** propose, après un audit approfondi, des solutions micro et mini extensibles, performantes et évolutives aux impératifs actuels et à venir.

Associée aux meilleurs constructeurs, **cbc** ne se contente pas de livrer des colis soigneusement

emballés mais vous conseille et installe des configurations clés en mains, assurant service technique et formation de votre personnel.

L'informatique signée **cbc**, c'est l'assurance d'un investissement rentable et l'assistance permanente d'un partenaire de confiance.

En voulez-vous la preuve?

Consultez nous sans engagement au 40.06.30
cbc vous offre votre premier diagnostic.



Apple

Authorized Apple Dealer

computer business center
☎ 40.06.30 - Tfax: 40.06.34



computer business center

010111001010110
0001010110100
11010110100
1100111

Authorized Compaq Dealer

COMPAQ

**16, rue Robert Stumper
L-2557 Luxembourg**

possibilités d'affaires et, d'autre part, de suivre de près l'évolution des risques politiques et commerciaux.

Ainsi l'Office distingue fondamentalement et de façon schématique 3 possibilités de couverture :

- la couverture sans restrictions : celle-ci est possible à l'égard de la plupart des pays pour les opérations du commerce courant,
- la suppression de la couverture : cette mesure extrême est notamment pratiquée lorsque des pays menacent de suspendre les paiements de leurs dettes à court terme ou suspendent tous les paiements,
- la couverture « sous conditions » : le niveau de risque est tel que le Dueroire estime qu'il y a lieu de revoir la répartition des risques entre exportateur, banquier et assureur. C'est ainsi qu'on peut par exemple :
 - * réduire la quotité garantie
 - * augmenter la prime
 - * allonger le délai constitutif de sinistre

Cette approche nuancée permet au Dueroire d'accompagner l'exportateur dans la plupart de ses destinations géographiques.

Elle exige une réaction rapide face à des événements inattendus et elle demande une concertation et un échange d'expérience avec les autres assureurs-crédit.

2.3. La réunification de l'Allemagne

L'année 1990 a connu de profonds changements pour les Républiques fédérale et démocratique allemandes avec l'entrée en vigueur, le 1er juillet 1990, de l'Union économique monétaire et sociale de l'Allemagne et de l'unification politique le 3 octobre 1990.

A ce moment, la position économique de la République Fédérale d'Allemagne était avantageuse, caractérisée par une croissance économique vigoureuse, une inflation modérée et des transactions courantes largement excédentaires.

Par contre, l'économie de la République démocratique allemande s'est avérée encore plus faible et obsolète qu'on ne l'avait imaginé.

L'élimination des différences fondamentales entre les économies de l'Est et de l'Ouest demande des investissements et des fonds importants et une lourde tâche incombera aux autorités politiques dans la fixation des objectifs en matière de politique macroéconomique.

Il ne fait cependant aucun doute que le succès de la transformation économique de l'Allemagne de l'Est aura des répercussions considérables à long terme sur la production, le budget et la balance extérieure de l'Allemagne réunifiée.

L'Allemagne restera certainement le principal partenaire commercial du Grand-Duché de Luxembourg et l'énormité des besoins en ex-RDA offrira certainement de nouvelles possibilités aux entreprises luxembourgeoises.

L'Office du Dueroire a adapté sa politique-pays à cette situation nouvelle.

Ainsi l'Allemagne réunifiée a été classée en zone 1, zone qui reprend les pays membres de l'OCDE.

Au niveau du risque commercial, l'Office se doit d'adopter une appréciation plus sévère de son engagement en ce qui

concerne les cinq nouveaux « Länder » et le territoire de l'ancien Berlin-Est.

2.4. La situation dans la région du Golfe Persique

Le changement de la situation politique dans la région du Golfe Persique et notamment l'invasion du Koweït par l'Iraq le 2 août 1990, a eu un impact non négligeable sur la politique de couverture de l'Office du Dueroire.

Ainsi le règlement grand-ducal du 6 août 1990 complété par le règlement grand-ducal du 5 septembre 1990 a imposé le gel des avoirs des Etats et des résidents du Koweït et de l'Iraq et soumis à licence les exportations vers ces deux pays ainsi que les importations en provenant.

De ce fait l'Office du Dueroire a été amené à suspendre les couvertures et les limites accordées sur ces deux pays.

Les répercussions économiques de la crise du Moyen-Orient se sont fait sentir à travers le monde entier. De nombreux pays en souffrent, même si l'économie mondiale dans son ensemble a réussi à faire face. La crise a eu des effets graves sur la Turquie, l'Égypte et la Jordanie, mais aussi sur d'autres pays lourdement tributaires des importations de pétrole ou des envois de fonds de leurs ressortissants travaillant dans les pays du Golfe.

Suite au déclenchement des hostilités armées le 16 janvier 1991, l'Office a été amené à revoir sa politique-pays également envers les pays situés dans la région du Golfe Persique, à savoir les Etats de Bahrein, Égypte, Iraq, Israël, Jordanie, Liban, Oman, Qatar, Arabie Saoudite, Syrie, Turquie, Emirats Arabes Unis et Yemen.

De ce fait les demandes de couverture concernant les exportations de produits ou de services vers ces pays ont fait l'objet d'une analyse au cas par cas et ont dû être soumises à l'autorisation préalable du Comité de l'Office.

Avec la cessation des hostilités dans la région, la procédure normale concernant ces pays, à l'exception de l'Iraq, a pu être rétablie.

2.5. Pays de l'Europe Centrale et Orientale (PECO)

Au cours de l'année 1990, les pays de l'Europe Centrale et Orientale ont entrepris de profondes réformes politiques et économiques en vue de contrecarrer la détérioration de leurs résultats économiques.

Durant 1990, l'activité économique dans les PECO a été faible et il semble que la production globale aurait baissé de façon sensible.

La plupart des PECO ont manifesté lors de l'année 1990 leur claire intention quant à l'adoption d'un système à économie de marché. Les programmes de réformes économiques touchent à la libération des prix, la libéralisation du commerce, la réforme du budget et la réforme des institutions, lesquelles touchent notamment le droit de propriété.

Etant donné que plusieurs de ces pays ont à la fois besoin de mesures de stabilisation et de mesures d'ajustement structurel, la question de l'échelonnement et du rythme des réformes revêt une importance primordiale. C'est à ce niveau que les divergences existent.

Il semble que le plus urgent soit le rétablissement de la stabilité macroéconomique. Cela suppose non seulement le recours à

l'ajustement budgétaire et monétaire ainsi qu'à l'ajustement de change, mais aussi la mise en oeuvre des réformes institutionnelles et structurelles afin de rendre les entreprises réceptives aux signaux donnés par les prix du marché.

Une difficulté importante semble être l'application des réformes structurelles nécessaires à la stimulation de l'offre grâce à la stabilisation de l'économie sans que cela se solde par des taux d'inflation et de chômage intolérables. Les politiques d'ajustement économique actuellement poursuivies comportent des mesures destinées à renforcer la discipline financière des entreprises, à encourager l'initiative privée et à stimuler la concurrence par la libéralisation des importations et le démantèlement des monopoles.

Les réformes entreprises n'ont pas toujours connu le succès escompté car la priorité a été donnée à des mesures de stabilisation économique radicales avant même que les réformes structurelles clés fussent prêtes à être appliquées. Ainsi les mesures de privatisation de l'économie n'ont pas pu être accompagnées de réformes financières suffisantes, particulièrement dans le domaine bancaire. La restructuration du marché des capitaux de l'Europe de l'Est semble être une condition importante à l'injection rapide de capitaux occidentaux dans le secteur des banques commerciales de ces économies.

Il semble donc que les réformes se situent à différents niveaux :

- une réforme du système des entreprises d'Etat par l'encouragement de la concurrence, la transformation de ces entreprises en sociétés de capitaux, la privatisation et l'adoption de méthodes de gestion modernes;
- le développement des institutions et des mécanismes du marché, allant de la création d'un réseau de banques commerciales concurrentielles et d'une banque centrale indépendante à l'instauration d'un système budgétaire et de méthodes statistiques et comptables diversifiés ainsi que d'un cadre juridique et réglementaire approprié;
- la refonte des mécanismes de protection sociale;
- la restructuration et la modernisation de l'infrastructure physique de ces pays.

Avant que les réformes ne gagnent en crédibilité et que l'output économique ne commence à se redresser, les flux externes privés n'augmenteront certainement pas de façon importante.

L'Office du Ducroire n'a été que faiblement sollicité durant l'exercice 1990 concernant des demandes de couverture sur les PECO. Tout semble indiquer que malgré l'existence de marchés potentiellement intéressants, les difficultés rencontrées sur le terrain, notamment les problèmes de solvabilité, empêchent encore, à l'heure actuelle, le plein essor des transactions commerciales entre le Luxembourg et les PECO.

L'Office, en vue de pourvoir au mieux aux besoins des exportateurs luxembourgeois a obtenu, le 21 septembre 1990, l'accord sur la fixation de couverture concernant certains des PECO de la part du gouvernement en conseil.

Il s'agit ici de lignes de crédit automatiquement renouvelables applicables aux transactions du commerce courant avec des durées de crédit jusqu'à 360 jours.

Les plafonds alloués sont les suivants :

- Pologne : 20 millions de LUF
- Hongrie : 20 millions de LUF
- Bulgarie : 10 millions de LUF

L'allocation de ces plafonds permet à l'Office de réagir plus rapidement aux demandes de couverture de la part des exportateurs luxembourgeois.

Néanmoins, malgré ces moyens accrus dont dispose l'Office, ces limites n'ont encore été que faiblement utilisées.

La politique de couverture de l'Office du Ducroire tient compte des situations des différents pays. En outre, l'Office traite différemment les opérations courantes et les contrats d'envergure s'étendant sur une période plus longue. Pour ces dossiers, il est nécessaire de se faire une idée sur la rentabilité des projets et sur leur capacité de générer des devises fortes, ainsi que sur la place occupée par le projet dans le programme des priorités du gouvernement étranger.

Le Ducroire tient également compte des accords éventuels existant entre différents pays de l'Est et les organismes financiers internationaux (Banque Mondiale, FMI, Club de Paris, BEI, CEE), accords portant sur les programmes de stabilisation ou de restructuration de l'économie.

A cet égard, la création de la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD) apportera certainement un appui important au développement des relations avec les PECO.

2.6. URSS

La croissance économique en URSS va décroissant depuis les années 1970.

Ce ralentissement s'est traduit récemment par une baisse de la production et de l'emploi accompagnée de déséquilibres manifestes et croissants.

L'ancien système de planification s'est effondré sans être pour autant démantelé tandis que les structures indispensables au fonctionnement d'un marché n'ont pas encore été mises en place. De plus, la répartition des compétences entre l'Union et les Républiques nécessite d'être rapidement clarifiée.

A l'heure actuelle, il n'existe pas encore d'exemple de réussite d'une économie planifiée moderne. Les tentatives visant à améliorer les performances dans le cadre de l'ancien système sont allées à l'encontre du but recherché. Le contrôle central a été affaibli, mais les signaux et la discipline du marché n'ont pas été mis en place. L'éclosion du débat public a eu pour conséquence de jeter le doute sur les réformes antérieures et de mettre en lumière le processus de dégradation de l'économie, d'où un climat d'incertitude.

En 1990, l'économie s'est trouvée confrontée à des problèmes de plus en plus graves. Les mesures prises dans le cadre de la perestroïka n'ont pas permis d'enrayer la dégradation à long terme des résultats.

La production a connu une réduction dans l'industrie, la construction et les transports, alors que la valeur ajoutée dans l'ensemble du secteur agricole n'a pratiquement pas varié en un an.

Les perspectives pour l'économie soviétique sont nécessairement incertaines. La politique économique reste fluctuante, le débat entre l'Union et les Républiques sur l'orientation, le rythme et la gestion des réformes n'est pas clos.

Comme dans le cas des PECO, l'Office du Ducroire n'a été que faiblement sollicité pour couvrir des opérations sur l'Union Soviétique. Les opérations que l'Office a couvertes concernaient des transactions commerciales courantes à court terme.

Ventes spéciales – Sonderverkäufe

Ventes sous forme de liquidations

Les ventes sous forme de liquidations telles qu'elles ont été autorisées par le Ministère des Classes Moyennes sur base de l'article 8 de la loi du 27 novembre 1986 réglementant certaines pratiques commerciales et sanctionnant la concurrence déloyale. Situation au 8/8/91.

(*) = Numéro d'autorisation - (**) = Durée autorisée - (***) = Motif de liquidation

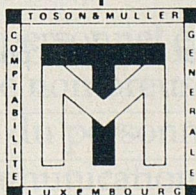
ARTS ET COLLECTIONS S.à r.l. 29, place de Paris Luxembourg	c649/91(*) 14.11.90-13.11.91(**) Cessation totale(***)	EDLINGER Ernest 14A, rue Notre Dame Luxembourg	c588/90 04.10.90-03.10.91 Cessation totale
AZIZI Ardeshir 1, rue du Fort Bourbon Luxembourg	c637/90 01.02.91-31.01.92 Cessation totale	FABER Nicolas 25, Grand-Rue Diekirch	c704/91 25.05.91-24.05.92 Cessation totale
BARTZ-KAULMANN Cathérine 14, rue de la Gare Vianden	c717/91 29.06.91-28.06.92 Cessation totale	FABER-KRAUS Laure, Messagerie du Livre 18, rue Christophe Plantin Luxembourg	c667A/91 15.07.91-14.08.91 Déménagement
BEBEBULLE S.à r.l. 28, av. de la Porte-Neuve Luxembourg	c632/90 29.12.90-28.12.91 Cessation totale	FAPRANZI Sergio 19, av. de la Porte-Neuve Luxembourg	c706/91 29.06.91-28.09.91 Transformation immobilière
BECKIUS Marianne 27, av. de la Liberté Differdange	c624/90 26.11.90-25.11.91 Cessation totale	FLENER Armand 2, rue de l'Ecole Mamer	c643/90 12.01.91-11.01.92 Cessation totale
BETTENDORF Carlo 14, Grand-Rue Kayl	c655/90 15.02.91-14.02.92 Cessation totale	FONBANK Léon 33, bd Roosevelt Luxembourg	c690/91 23.04.91-22.04.92 Cessation totale
BLEU MARINE S.à r.l. Centre Philippe II Luxembourg	c676/91 06.04.91-05.04.92 Cessation totale	FRIES S.à r.l. 63, Grand-Rue Wasserbillig	c729/91 01.08.91-31.07.92 Cessation totale
BOUSSER Margot 57, rue Victor Hugo Esch/Alzette	c644/90 01.02.91-31.01.92 Cessation totale	GLAUDEN Joseph 13, av. de la Liberté Differdange	c728/91 15.07.91-14.10.91 Transformation immobilière
BRAUN-GEYER 68, rue de Warken Ettelbruck	c630/90 01.01.91-31.12.91 Cessation totale	GLESENER Christiane 11, rue Enz Remich	c684/91 29.04.91-28.04.92 Cessation totale
CENTRAM TRADING EUROPE S.à r.l. 5, rue des Foyers Luxembourg	c715/91 29.06.91-28.09.91 Transformation immobilière	HEMMEN Robert 43-47, rue Zithe Luxembourg	c606/90 02.11.90-01.11.91 Cessation totale
COLJON-BALANCE Germaine 11-15, rue Michel Rodange Differdange	c639/90 15.01.91-14.01.92 Cessation totale	HOFFMANN Jean 35, rte de Longwy Pétange	c638/90 01.03.91-29.02.92 Cessation totale
COLLARD Nicolas 27, rue Principale Rambrouch	c688/91 15.05.91-14.05.92 Cessation totale	HOFFMANN Marie-Clémentine 62, av. de la Liberté Luxembourg	c727/91 07.07.91-06.07.92 Cessation totale
CORTINA-SCHMIT Marie-Josée 14, Place de la Libération Luxembourg	c716/91 01.07.91-30.06.92 Cessation totale	JUNGELS Nelly 19, rue du Fort Elisabeth Luxembourg	c663/91 03.03.91-02.03.92 Cessation totale
DE BORTOLI-KIEFFER Marguerite 2, rue des Ecoles Dudelange	c693/91 27.04.91-26.04.92 Cessation totale	KERSCHEN Francis 40, rue de l'Alzette Esch/Alzette	c700/91 25.05.91-24.05.92 Cessation totale
DEN ESCHER PARFUMBUTTEK SAYL Maryel 6, rue X. Brasseur Esch/Alzette	c580/90 15.09.90-14.09.91 Cessation totale	KINTZINGER Carlo 33-35, av. de la Gare Esch/Alzette	c673/91 30.03.91-29.03.92 Cessation totale
DIDIER Marie-Louise 12, rue de Nacher Remich	c699/91 18.05.91-17.05.92 Cessation totale	LA FERME S.à r.l. 6, rue de l'Europe Remich	c636/90 29.12.90-28.12.91 Cessation totale
DOISY DECORS S.à r.l. 20, av. Monterey Luxembourg	c710/91 29.06.91-28.09.91 Déménagement	LAROSA VENDING SYSTEM S.à r.l. 62a, av. de la Liberté Differdange	c575/90 15.09.90-14.09.91 Cessation totale

Ventes spéciales – Sonderverkäufe

LOTUS ORIENTAL S.à r.l. 67, av. G.-D. Charlotte Dudelange	c647/90 01.02.91-31.01.92 Cessation totale	REHLINGER Denise 21, Grand-Rue Clervaux	c652/91 15.02.91-14.02.92 Cessation totale
MANTOA Boutique S.à r.l. 218, rte d'Arlon Strassen	c694/91 09.05.91-08.05.92 Cessation totale	SANDRA Chaussures S.à r.l. 41, av. de la Gare Luxembourg	c665/91 01.03.91-28.02.92 Cessation totale
MEYERS-SCHAFFNER M.-S. 59, Grand-Rue Luxembourg	c658/91 20.02.91-19.02.92 Cessation totale	SCHMINKDEPPCHEN S.à r.l. 61, av. de la Liberté Luxembourg	c546/90 01.08.90-31.07.91 Cessation totale
MUNHOWEN Marcel 10, place Kinnen Dudelange	c627/90 23.11.90-22.11.91 Cessation totale	SCHUTZ-STREFF Marguerite 16, av. Dr. Gaasch Rodange	c570/90 15.09.90-14.09.91 Cessation totale
NOUVELLE BOUTIQUE TROIS ETOILES S.à r.l. 99, Grand-Rue Luxembourg	c721/91 26.07.91-25.10.91 Transformation immobilière	SCHWACHTGEN Jeanne 5, rue Jean Jaurès Dudelange	c641/90 14.01.91-13.01.92 Cessation totale
NOUVELLE VOGUE S.à r.l. 71, Grand-Rue Ettelbruck	c681/91 18.04.91-17.04.92 Cessation totale	SOCOTEX S.A. 6, av. Monterey Luxembourg	c724/91 29.06.91-28.09.91 Déménagement
PERLE Boutique S.à r.l. 16, rue du Marché-aux-Herbes Luxembourg	c613/90 26.11.90-25.11.91 Cessation totale	STEMPER-SCHAICH Marguerite 355, rte de Thionville Hesperange	c622/90 29.12.90-28.12.91 Cessation totale
POOL INTERNATIONAL S.A. 11-13, rue Collart Bettembourg	c660/91 18.03.91-17.03.92 Cessation totale	THIEL Armand 120, rue de l'Alzette Esch/Alzette	c579/90 01.10.90-30.09.91 Cessation totale
POULLIG Maria 166, av. Charlotte Obercorn	c646/90 12.02.91-11.02.92 Cessation totale	THILL Marie-Claire 5, rue de Wilwerdange Troisvierges	c726/91 05.07.91-04.07.92 Cessation totale
PUTZ André 128, rte de Thionville Luxembourg	c714/91 29.06.91-28.09.91 Transformation immobilière	TOUTSCH Albert 60, Grand-Rue Troisvierges	c603/90 02.11.90-01.11.91 Cessation totale
RAFFAELLO MODE S.à r.l. 16, rue des Bains Luxembourg	c585/90 22.09.90-21.09.91 Cessation totale	WEILAND Claude 219, av. de la Liberté Niedercorn	c642/90 08.07.91-07.07.92 Cessation totale
RAFFAELLO MODE S.à r.l. 12-14, bd d'Avranches Luxembourg	c585/90 01.09.90-31.08.91 Cessation totale	ZEIMET Rosa 11, rue Principale Rambrouch	c674/91 02.04.91-01.04.92 Cessation totale

COMPTABILITÉ GÉNÉRALE DE LUXEMBOURG

TOUS LES SERVICES D'UNE
FIDUCIAIRE
COMPÉTENTE ET AVANCÉE



TRANS WORLD BUSINESS AND TRUST COMPANY OF LUXEMBOURG

UNE ORGANISATION MONDIALE POUR
L'EXÉCUTION DE TOUTES OPÉRATIONS
COMMERCIALES, CIVILES, FINANCIÈRES

Registre de Commerce de Luxembourg :
A-26425

Renseignements :
Mme Josette MULLER, Dir. Admin.

Téléphone :
2 02 98 (5 lignes)
47 41 64 (5 lignes)

Bureaux :
82, avenue Victor Hugo
LUXEMBOURG

Télex :
1856
TOSON LU



**Les éditions KOMPASS,
une mine de renseignements au service des décideurs**

KOMPASS EUROPE

PAYS	VOLUME ENTREPRISES	PRIX
Allemagne	3 40.000	9.200 Flux.
Autriche Industrie	2 15.000	7.500 Flux.
Autriche Commerce	2 20.000	7.500 Flux.
Belgique	2 23.000	7.500 Flux.
Danemark	2 15.700	7.500 Flux.
Espagne	2 20.000	7.500 Flux.
Finlande	2 10.700	7.500 Flux.
France	4 87.200	11.200 Flux.
Grande-Bretagne	2 40.000	8.800 Flux.
Grece	2 12.000	8.400 Flux.
Irlande	1 9.000	4.400 Flux.
Islande	1 16.000	4.400 Flux.
Italie	3 30.600	10.000 Flux.
Norvège	2 17.000	7.500 Flux.
Pays-Bas	2 24.000	7.500 Flux.
Portugal	1 3.200	4.200 Flux.
Suède	2 16.000	7.500 Flux.
Suisse	2 32.000	7.500 Flux.
Tchecoslovaquie	1 5.000	4.200 Flux.
Set Europe CEE (12)	21 289.000	62.650 Flux.
Set Bénélux	5 49.700	13.000 Flux.
Set 3 Frontières (F, B, D)	9 151.200	23.750 Flux.

DIRIGEANTS & CADRES

PAYS	VOLUME ENTREPRISES	PRIX
Belgique	1 32.000	5.300 Flux.
Luxembourg	1 1.686	750 Flux.
Pays-Bas	1 24.000	4.300 Flux.
Suisse	1 30.000	4.300 Flux.

KOMPASS MONDIAL

Australie	3 14.500	10.800 Flux.
Brunei	1 650	2.600 Flux.
Canada	2 15.000	11.100 Flux.
Chine	2 10.000	9.800 Flux.
Corée du Sud	2 15.000	7.500 Flux.
Emirats Arabes Unis	1 3.000	5.600 Flux.
Hong-Kong	2 7.000	8.400 Flux.
Inde	2 22.000	9.800 Flux.
Israël	1 4.500	7.500 Flux.
Malaisie	2 11.800	7.500 Flux.
Maroc	2 7.000	7.500 Flux.
Philippines	1 11.500	7.500 Flux.
Singapour	2 15.500	7.500 Flux.
Thaïlande	1 5.000	4.400 Flux.

NOUVEAU

Contact Europe	2 362.000	3.500 Flux.
----------------	-----------	-------------

Tous nos prix s'entendent hors TVA 6% - Le présent tarif annule et remplace le précédent

BON DE COMMANDE (A nous retourner par courrier ou par fax)

Veuillez nous livrer les éditions KOMPASS suivantes: _____

SOCIETE : _____ ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ LOCALITE : _____ TELEPHONE : _____

NOM DU SIGNATAIRE : _____ FONCTION : _____



KOMPASS LUXEMBOURG S.à.r.l.
12, rue Sainte Zithe
L-2763 Luxembourg
Tél: 49 60 51
Fax: 49 60 56

DATE : _____ SIGNATURE : _____

Législation – Gesetzgebung

Projets de loi et de règlements soumis pour avis à la Chambre de Commerce

Ministère de la Communication

- Projet de loi portant création de l'entreprise des Postes et Télécommunications.

Ministère de l'Education Nationale

- Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 22 février 1984 déterminant le fonctionnement des classes du cycle moyen, régime professionnel, de l'enseignement secondaire technique.
- Propositions relatives à une réforme des examens de fins d'études secondaires.
- Projet de règlement grand-ducal déterminant les modalités de fonctionnement de l'Institut national pour le développement de la formation professionnelle continue.
- Projet de règlement grand-ducal concernant l'organisation de formations sanctionnées par l'obtention du brevet de technicien supérieur (BTS).

Ministère des Finances

- Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 28 décembre 1990 portant exécution de l'article 104, alinéa 3 de la loi du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu (fixation de la valeur moyenne des rémunérations en nature en matière d'impôt sur les salaires).

Ministère du Travail

- Projet de règlement grand-ducal relatif aux équipements de protection individuelle.
- Projet de règlement grand-ducal relatif aux récipients à pression simple.

Ministère de l'Aménagement du Territoire

- Avant-projet de loi relatif à la prévention et à la gestion des déchets.

Ministère des Transports

- Projet de règlement grand-ducal concernant l'imputation d'un forfait pour le logement et la nourriture des marins.

Ministère de l'Agriculture

- Projet de règlement du Gouvernement en Conseil modifiant le règlement du Gouvernement en Conseil du 9 juin 1989 portant création d'une marque nationale de la viande de porc et fixant les conditions d'attribution de cette marque.
- Projet de règlement ministériel modifiant le règlement ministériel du 12 juin 1989 fixant certaines modalités d'application du règlement du Gouvernement en Conseil du 9 juin 1989 portant création d'une marque nationale de la viande de porc et fixant les conditions d'attribution de cette marque.

Ministère des Classes Moyennes

- Projet de règlement grand-ducal ayant pour objet de modifier les articles 1^{er}, 3 et 5 du règlement grand-ducal du 18 janvier 1989 déterminant la composition et le fonctionnement de la commission prévue à l'article 2 de la loi du 28 décembre 1988
 - 1) réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales,
 - 2) modifiant l'article 4 de la loi du 2 juillet 1935 portant réglementation des conditions d'obtention du titre et du brevet de maîtrise dans l'exercice des métiers.

Ministère des Travaux Publics

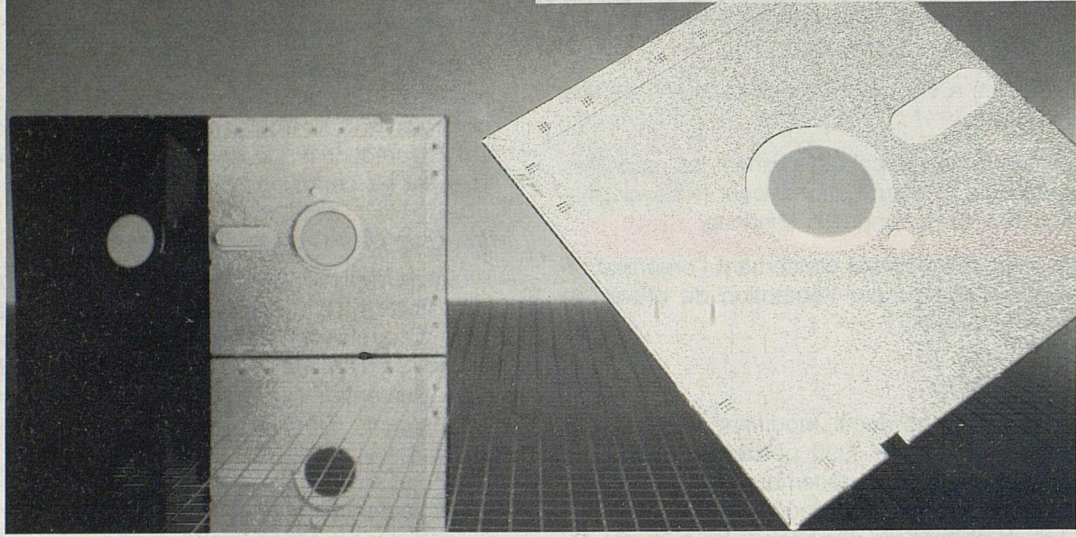
- Projet de loi relatif à l'exécution en droit luxembourgeois de la Directive du Conseil du 21 décembre 1989 portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives relatives à l'application des procédures de recours en matière de marchés publics.

Dirigeants, croyez-vous que votre personnel est le moteur de votre entreprise? Nous tenons à votre disposition de nombreuses références de succès concernant la formation du personnel aux techniques de vente et de communication.

**Notre but:
la satisfaction de nos clients**

sales trainings
luxembourg s.à.r.l.

Tél.: 45 00 04 Fax: 45 20 21



CEL-Soft

c'est bon
pour votre ordinateur

- CEL-Soft est un programme informatique, mis gratuitement à votre disposition, et spécialement développé par les informaticiens du Crédit Européen pour faciliter la rédaction et l'enregistrement de vos virements et permettre l'exécution rapide de ceux-ci.
- CEL-Soft vous permet d'informatiser vos virements bancaires et de gagner en rapidité, sécurité et confidentialité.
- CEL-Soft mémorise, une fois pour toutes, les informations répétitives sur vos fournisseurs et salariés. Donc, vous gagnez un temps considérable.
- CEL-Soft enregistre aussi des paiements futurs (= mémovirement) que notre ordinateur exécutera aux dates fixées.
- CEL-Soft gère vos ordres de paiement périodiques, et vous permet de les modifier à votre gré.
- **Contactez notre Service Commercial pour tout renseignement supplémentaire. Nous vous assurerons une assistance efficace pour adapter CEL-Soft à vos besoins spécifiques. Tél.: 44 99 11**

 **CREDIT
EUROPEEN**

EN LIAISON DIRECTE AVEC
LA GAMME DE LOGICIELS
COMPTABLES CUBIC



APPEL À PROPOSITIONS POUR LE PROGRAMME COMMUNAUTAIRE ESPRIT

ESPRIT est un programme stratégique pour la recherche et le développement, menés en collaboration, dans le domaine des technologies de l'information qui a comme points principaux:

1. Micro-électronique;
2. Systèmes de traitement de l'information et logiciels;
3. Systèmes bureautiques et dogmatiques avancés, périphériques;
4. Production intégrée par ordinateur et ingénierie;
5. Recherche fondamentale.

Les propositions doivent être soumises à la Commission avant le 14 octobre 1991, à 17.00 heures.

De plus amples informations sur les procédures pour la soumission des propositions sont disponibles auprès de LUXINNOVATION.

FINNISH CHEMICAL CONGRESS AND EXHIBITION 12-14 November 1991 – Helsinki Fair Centre, Helsinki, Finland

Congress Themes:

- * Trade and Industrial Policy in the Face of the New Europe;
- * Waste Management, Contaminated Soil;
- * Process Development;
- * Surface Analysis;
- * Mass Spectrometry;
- * Material Properties through Polymer Modelling;
- * Recycling of Plastic Waste;
- * Symposium on Computers in Chemistry;
- * Protein Analysis;
- * Chemical Education;
- * Rapid Methods for Food Analysis.

EUREKA Forum on Industrial Chemical Technology: EUREKA's Role in Promoting Cooperation in R&D – 14 November

BRITE/EURAM PROPOSERS' DAY' 91

A new Programme – New Opportunities

24 September 1991 – MEEC Congress Centre – Maastricht, The Netherlands

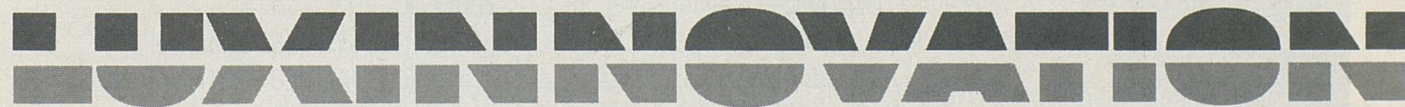
What you can expect:

- * An official European introduction of the new BRITE/EURAM programme.
- * The ins and outs of the new BRITE/EURAM programme.
- * How to write a successful BRITE/EURAM proposal.
- * How to operate profitably within BRITE/EURAM.
- * BRITE/EURAM and its links with VALUE and EUREKA.
- * Company presentations at the BRITE/EURAM Technology Market' 91.
- * Use of a unique business meeting system during the conference.
- * Free entrance to the new, continuous BRITE/EURAM partner search network.

BRITE/EURAM FINAL PROPOSERS FORUM

Brussels, 10-11 December 1991

Des informations supplémentaires concernant toutes ces manifestations sont disponibles auprès de LUXINNOVATION.



SERVICE DE PROMOTION ET D'ASSISTANCE A L'INNOVATION

7, rue Alcide de Gasperi
B. P. 1304
L-1615 LUXEMBOURG

Tél.: 43 62 63
Télex: 60174 chcom
Téléfax: (352) 43 83 26

Siemens Nixdorf et ses partenaires:

Une marque de confiance

L'informatique dans les années '90, ce sont de nouveaux défis, qui imposent de nouvelles exigences. En tant qu'utilisateur, vous devez pouvoir compter sur des partenaires professionnels, aptes à vous conseiller dans le choix des meilleures solutions informatiques. Siemens Nixdorf et ses partenaires compétents vous proposent une nouvelle marque de confiance: Siemens Nixdorf QUALIFIED PARTNERS.

Partout où vous verrez cette marque, vous aurez l'assurance de bénéficier d'un conseil de premier ordre, d'un service fiable et de la palette de produits informatiques la plus large d'Europe. Ne vous contentez pas de moins!

Ce serait dommage: notre offre comprend en effet du matériel professionnel aux performances impressionnantes. Avec MS-DOS, MS-OS/2, SINIX ou UNIX comme système d'exploitation. Et les

solutions logicielles intégrées en parfaite adéquation avec vos besoins spécifiques.

Siemens Nixdorf est le partenaire idéal pour les revendeurs spécialisés et les sociétés de service et d'ingénierie qui font plus que livrer des boîtes... Et les partenaires de Siemens Nixdorf prodiguent le meilleur conseil en matière de systèmes informatiques. Ils vous garantissent une solution à votre mesure. Avec les QUALIFIED PARTNERS, vous jouez la carte de la sécurité...

N'hésitez pas à nous demander l'adresse du QUALIFIED PARTNER qu'il vous faut, en nous téléphonant au 42.28.20-815, en écrivant à Siemens Nixdorf Information Systems s.a., B.P. 1042, L-1010 Luxembourg - Hamm ou en envoyant un fax au 42.28.20-888.

SIEMENS

NIXDORF

QUALIFIED
PARTNER

Innovation

Appel à propositions pour le programme de recherche-développement ESPRIT de la Commission des Communautés européennes

Le 27 juillet 1991, la Commission des Communautés européennes a publié au journal officiel des Communautés européennes un appel à propositions pour le programme spécifique de recherche et de développement technologique dans le domaine de la technologie de l'information (ESPRIT).

Les objectifs et les travaux de recherche et de développement couverts par cet appel se rapportent à cinq domaines et à une initiative horizontale: micro-électrique; génie logiciel et systèmes de traitement de l'information; systèmes bureautiques et domotiques avancés, périphériques; fabrication et ingénierie intégrées par ordinateur (CIME); recherche fondamentale; initiative de systèmes de microprocesseurs ouverts (OMI).

ESPRIT permet la mise en oeuvre de projets de recherche et de développement associant au moins deux entreprises industrielles, originaires de deux Etats-membres différents, conjointement ou non avec des institutions de recherche ou des universités. La Communauté finance jusqu'à 50% du coût des projets sélectionnés.

Le troisième programme-cadre pour la recherche et le développement technologique (1990-1994) a fixé à 1.352 millions d'écus le montant des dépenses communautaires alloué à la recherche et au développement dans le domaine des technologies de l'information.

Les consortia d'organisations qui entendent participer au programme sont invités à soumettre leurs propositions dans les domaines et sur les sujets couverts par les parties du programme de travail indiqués ci-avant pour le 14 octobre 1991, à 17 heures au plus tard.

De plus amples informations sur les procédures pour la soumission des propositions, le contrat qui sera établi avec les proposants retenus, le programme de travail et le document de présentation détaillé du programme sont directement disponibles sur demande auprès des services de la Commission. Toute demande à la Commission devra être adressée à:

Appel à propositions pour le programme «ESPRIT»
Commission des Communautés européennes
Direction générale «Télécommunications, industries de l'information et innovation»
Bureau des propositions pour «ESPRIT»
Bâtiment Breydel, Rue de la Loi 200, B-1049 Bruxelles

Les intéressés peuvent également contacter Luxinnovation (M. Serge Pommerell, tel: 43 62 63, fax: 43 83 26) ou le Ministère de l'Economie, service de l'industrie (M. Marco Valentiny, tel: 4794-355, fax: 46 04 48).



DIMINUEZ VOS FRAIS DE GESTION!

SINUS s.à r.l.

- * Fourniture de solutions répondant à vos besoins spécifiques
- * Un service sur place, performant et rapide
- * Une équipe professionnelle, dynamique et disponible
- * Des produits de haute qualité

LE LOGICIEL DFG +

- * Conçu pour les entreprises luxembourgeoises
- * Extrêmement simple à utiliser
- * Versions spécifiques pour les secteurs bâtiment et commerce
- * S'adapte à vos exigences actuelles et futures
- * Support gratuit et illimité par téléphone

TOSHIBA
Computer & Printer
EPSON

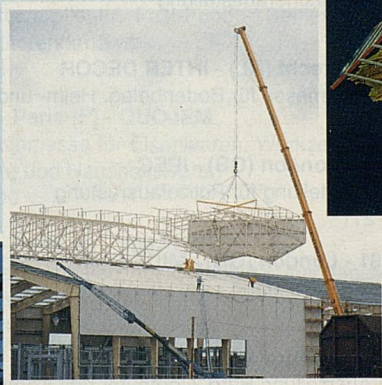
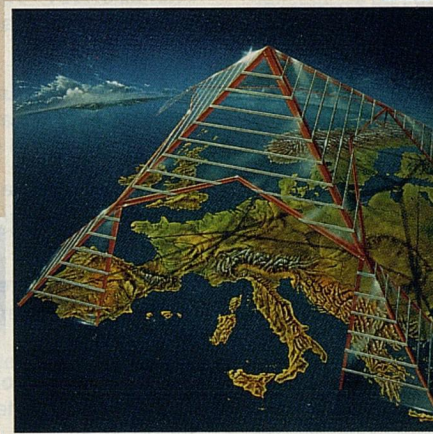
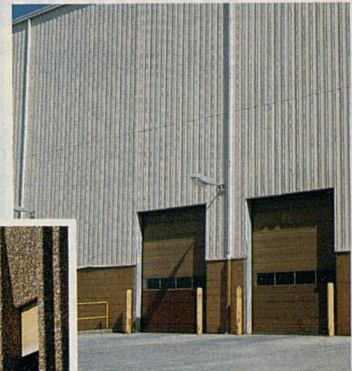
L'informatique à VOTRE mesure

Sinus

ASTRON

les grands bâtisseurs de l'an 2000

Avec ses 400 partenaires en Europe, **ASTRON** compte à son actif les plus grandes réalisations dans les secteurs de l'industrie, des PME, du commerce et de l'artisanat.



La force d'**ASTRON** :
une adaptabilité optimale,
des structures qui permettent
toutes les audaces et
qui offrent toutes les garanties de
qualité et de solidité comme en
témoigne le million de m² de
bâtiments déjà construit par
les trois partenaires-bâtisseurs
d'**ASTRON** au Grand-Duché de
Luxembourg.

**ASTRON, un service complet
depuis la conception jusqu'à
la réalisation.**

ASTRON, la tradition de l'avenir.



Commercial Intertech S.A.
P.O. BOX 152 L-9202 Diekirch, Luxembourg
Tel. 802 91-1 Telefax 80 34 66
A unit of Commercial Intertech Corp.

Commerce extérieur - Außenhandel

Messen und Ausstellungen September 1991

10.9.-13.9.1991 - Birmingham (GB) - Brew & Bev Tech

Internationale Ausstellung für Getränke und Getränketechnologie
Tel.: 211/55 62 81

10.9.-13.9.1991 - Belgrad (Y) - SOLAR

Internationale Ausstellung: Ausrüstung und Technologien für die Nutzung von Sonnenenergie und anderer alternativer Energiequellen
Tel.: 11/65 55 55

10.9.-13.9.1991 - Basel (CH) - INELTEC

Internationale Fachmesse für Elektronik, Automation und Elektrotechnik - Tel. 61/68 62 020

10.9.-15.9.1991 - Moskau (UDSSR) - TRADES AND CRAFTS

Fachausstellung mit internationaler Beteiligung: Maschinen, Ausrüstung und Geräte für kleine und mittlere Handwerksbetriebe
Tel.: 961/33 028

11.9.-12.9.1991 - Glasgow (GB)

Ausstellung für Material-Handling und Lagerhaltung
Tel.: 895/67 76 77

11.9.-14.9.1991 - Ljubljana - MARKETING CLUB

Jugoslawische Fachmesse mit internationaler Beteiligung: Ausrüstung, Materialien und Dienstleistungen für Marketing
Tel.: 61/31 10 22

11.9.-15.9.1991 - Wien (A)

Herbstmesse
Tel.: 221/48 30 98

11.9.-18.9.1991 - Brünn (TCH)

Internationale Maschinenbaumesse
Tel.: 5/31 41 111

12.9.-22.9.1991 - Frankfurt (D) - IAA - PERSONENKRAFTWAGEN

Internationale Automobil-Ausstellung
Tel.: 69/75 700

13.9.-15.9.1991 - Salzburg (A) - JIM - ER - es

Internationale Fachmesse: Junge Internationale Mode
Tel.: 662/44 770

13.9.-15.9.1991 - Salzburg (A) - MODE MADE IN AUSTRIA

Internationale Fachmesse - Tel.: 662/44 770

13.9.-15.9.1991 - Salzburg (A) - OSFA INTERNATIONAL

Internationale Fachmesse Sportartikel
Tel.: 662/44 770

13.9.-16.9.1991 - Florenz (I) - FLORENCE GIFT MART

Fachmesse für Geschenkartikel, Wohnbedarf, Silber- und Goldwaren, Tischkultur sowie Beleuchtung - Tel.: 55/47 78 41

13.9.-16.9.1991 - Mailand (I) MITECH

Fachausstellung für Eisenwaren, Werkzeuge und Do-it-Yourself
Tel.: 221/48 30 98

13.9.-17.9.1991 Mailand (I) - Milanovendemoda Donna Italia

Damenmode - Messe
Tel.: 2/77, 181

13.9.-17.9.1991 - Mailand (I) - MODIT

Internationale Vorführung von Damenkollektionen
Tel.: 2/80 14 06

13.9.-17.9.1991 - Mailand (I)

Ausstellung für Brautmoden und Zubehör
Tel.: 2/77 181

14.9.-15.9.1991 - Wien (A) - OSM

Oesterreichische Schuhmesse
Tel.: 221/48 30 98

14.9.-16.9.1991 - Wien (A) - Lederwaren exquisit

Fachmesse für Lederwaren, Reiseartikel, Bijouterie
Tel.: 221/48 30 98

14.9.-16.9.1991 - München (D) - Inhorgenta - Herbst München

Internationale Fachmesse für Uhren, Schmuck, Edelsteine und Silberwaren - Tel.: 89/51 070

14.9.-18.9.1991 - Seoul (Korea) - SITOY

Internationale Spielwarenmesse
Tel.: 2/79 59 956

14.9.-22.9.1991 - Turin (I) - CARAVAN EUROPA

Internationale Fachausstellung für Wohnwagen und Zubehör
Tel.: 11/65 69

14.9.-22.9.1991 - Turin (I) - TENDEUROPA

Internationale Fachausstellung für Zelte, Zeltwagen und Campingausrüstung - Tel.: 11/65 69

14.9.-22.9.1991 - Saarbrücken (D) - WELT DER FAMILIE

Europäische Verbraucherausstellung
Tel.: 681/53 056

15.9.-19.9.1991 Utrecht (NL) - INTER DECOR

Internationale Fachmesse für Bodenbelag, Heim- und Haustextilien
Tel.: 30/95 59 11

17.9.-19.9.1991 - London (GB) - IPEC

Internationale Ausstellung für Polizeiausrüstung
Tel.: 81/44 68 211

17.9.-19.9.1991 - London (GB) - MIDEST UK

Internationaler Zuliefer-Markt
Tel.: 81/86 84 466

17.9.-20.9.1991 - London (GB)

Internationale Ausstellung Büro, Computer und Kommunikation
Tel.: 71/48 61 951

17.9.-21.9.1991 - München (D) - CERAMITEC

Internationale Fachmesse Maschinen, Geräte, Anlagen, Verfahren und Rohstoffe für die gesamte keramische Industrie und Pulvermetallurgie
Tel.: 89/51 070

18.9.-20.9.1991 - Budapest (Ungarn) - SIGN Budapest

Ausstellung für Zeichen und Schilder
Tel.: 34 65/73 777

18.9.-20.9.1991 - Mailand (I) - VITRUM

Internationale Ausstellung für die Glasindustrie
Tel.: 2/32 48 46

18.9.-20.9.1991 - Budapest (Ungarn) - BENZINKUT

Internationale Messe für Tankstellen
Tel.: 34 65/73 777

18.9.-21.9.1991 - Leipzig (D) - TGA

Internationale Fachausstellung für technische Gebäudeausrüstung
Tel.: 201/72 440

18.9.-25.9. - Brüssel (B) - BUREAU

Internationale Ausstellung für Büroausrüstung, Datenverarbeitung und Telekommunikation - Tel.: 2/76 27 183

20.9.-22.9.1991 - Luxemburg (L) - Oeko-Foire

Vierte Luxemburger Umweltmesse
Tel.: 43 90 30

20.9.-22.9.1991 - Salzburg (A) - CREATISCH

Internationale Fachmesse Tafelgeschirr, Gebrauchskunst
Tel.: 662/44 770

20.9.-22.9.1991 - Salzburg (A) - SOUVENIR

Internationale Fachmesse für Souvenir-Artikel
Tel.: 662/44 770 440

20.9.-23.9.1991 - Rotterdam (NL) - MUSIC & HARMONY

Internationale Fachmesse für Musikinstrumente, Musikelektronik, Musikzubehör und Musikalien für Berufs- und Amateurmusiker
Tel.: 35/28 464

20.9.-23.9.1991 - Düsseldorf (D) - GDS

Internationale Schuhmesse
Tel.: 211/45 60 01

21.9.-24.9.1991 - Paris (F) - CUIR

Internationale Lederwoche
Tel.: 1/43 59 05 69

21.9.-29.9.1991 - Brüssel (B) - AUDIO VIDEO PHOTO

Ausstellung der Neuheiten auf dem Fernseh-, Rundfunk-, Video-, und Hifi Sektor - Tel.: 2/73 23 050

22.9.-23.9.1991 - Birmingham (GB) - GLEE

Internationale Ausstellung für Freizeit und Garten
Tel.: 81/39 02 211

22.9.-24.9.1991 - Berlin (D) - Moda Berlin

Europa Modemesse
Tel.: 211/43 96 301

22.9.-24.9.1991 - GERA (D) - GASTRONOMA

Informations- und Ordermesse für das Gaststätten- und Hotelgewerbe, für Gemeinschaftsverpfleger, Fast-Food - Betriebe, das Fleischer-, Bäcker und Konditorenhandwerk
Tel.: 6174/61 598

22.9.-25.9.1991 - Paris (F) - QUOJEM

Internationale Fachmesse für Eisenwaren, Werkzeug, Heimwerkerbedarf, Gartengeräte und Haushaltswaren
Tel.: 1/42 21 84 00

22.9.-25.9.1991 - Paris (F) - SIMAVER

Fachtage der internationalen Ausstellung für mechanisierten Gartenbau und Hobbygärtnerei
Tel.: 1/46 40 31 20

22.9.-25.9.1991 - Paris (F) - SISEL VERT

Gartenmöbel- und Außendekorationsmesse
Tel.: 1/49 09 64 26

23.9.-29.9.1991 - Plovdiv (Bulgarien) - ITM

Internationale technische Herbstmesse
Tel.: 32/56 31 91

24.9.-28.9.1991 - BILBAO (E) - SOLDADURA

Internationale Ausstellung für Schweißtechnik
Tel.: 4/44 15 400

24.9.-27.9.1991 - Frankfurt/Main (D)

INTER AIRPORT/AIR CARGO/AIRMEC/AIR NAV COM

Internationale Fachmesse für Flughafenbau, Terminalausstattung, Bodengeräte und Luftfrachtausrüstung, Luftfracht, Flugzeugwartung, Air Navigation und Kommunikation
Tel.: 707/27 56 41

24.9.-28.9.-1991 - Bilbao (E) - SUBCONTRATACION

Internationale Ausstellung der Zulieferindustrie
Tel.: 4/44 15 400

26.9.-28.9.1991 - Paris (F) - SILAB SITAD

Internationale Fachausstellung für Dentaltechnik und zahnärztlichen Bedarf - Tel.: 1/48 74 11 08

26.9.-29.9.1991 - Salzburg (A) - AUSTRO BURO

Fachausstellung für Büroorganisation, Informations-, Kommunikations- und Reprotechnik
Tel.: 222/26 65 260

26.9.-28.9.1991 - Salzburg (A) - COPY PRINT

Fachausstellung für Grafik, Druck- und Reprotechnik
Tel.: 222/26 65 260

27.9.-28.9.1991 - Brüssel (B) - BABY

Ausstellung für Babybedarf
Tel.: 2/67 54 000

27.9.-2.10.1991 - Paris (F) - S.I. PHOTO VIDEO SON

Internationale Fachmesse Photo-Video-Ton
Tel.: 1/46 27 47 29

27.9.-8.10.1991 - Metz (F) - EXPOFIM

Internationale Messe
Tel.: 87 75 49 55

28.9.-2.10.1991 - Barcelona (E)

Internationale Geschenk- und Haushaltsartikelmesse
Tel.: 3/42 33 101

28.9.-2.10.1991 - Barcelona (E) - EXPOHOGAR

Tel.: 3/42 33 101

28.9.-6.10.1991 - Paris (F)

Internationale Ausstellung für Caravan und Freizeitfahrzeuge
Tel.: 1/43 37 86 61

28.9.-6.10.1991 - Essen (D) CARAVAN SALON

Internationale Fachmesse
Tel.: 201/72 440

29.9.-2.10.1991 - London (GB)

Internationale Ausstellung für Wohnbedarf
Tel.: 71/37 08 231

30.9.-4.10.1991 - Amsterdam (NL) - EFFICIENCY BEURS

Internationale Fachmesse für Büro-, Informations- und Kommunikationstechnik - Tel.: 20/54 91 12 12

Sie investieren in Ihrem Unternehmen

- Wir helfen Ihnen bei der Aufstellung Ihres Finanzierungsplanes.
- Wir beraten Sie über die staatlichen Investitionshilfen.
- Unter gewissen Voraussetzungen übernehmen wir eine Bürgschaft und erleichtern somit die Aufnahme eines Darlehens bei einem Finanzinstitut.

Mutualité de Cautionnement et d'Aide aux Commerçants s.c.

L-2981 LUXEMBOURG - Tél.: 43 58 53 - Fax: 43 83 26

Communiqués

Technological Information Pilot System

TIPS est un projet des Nations Unies mis sur pied par le gouvernement italien et plusieurs pays en développement, qui cherche à promouvoir les exportations des pays sous-développés par le biais de nouvelles technologies et d'informations commerciales.

5000 clients ainsi que les bureaux des Nations Unies se voient informés grâce à la distribution quotidienne de quatorze bulletins sectoriels.

Ces bulletins ont trait à la biotechnologie, la chimie, l'électronique, les produits pharmaceutiques, etc.

Pour tous renseignements supplémentaires, veuillez contacter la Chambre de Commerce, Service du Commerce Extérieur, Tél.: 43 58 53.

Tentatives d'escroqueries de sociétés du Nigéria

La Chambre de Commerce a eu connaissance, à plusieurs reprises, de tentatives d'escroquerie qui ont été intentées à l'égard de sociétés luxembourgeoises.

Tout en soulignant que ces actes constituent l'exception, elle conseille à ses ressortissants d'aborder des propositions d'affaires en provenance de ce pays avec grande prudence.

Nouvelle édition du Standard Trade Index of Japan

Cette version récente du STI-J est un répertoire contenant des informations très utiles sur les firmes et produits japonais.

Les personnes intéressées par cet ouvrage peuvent s'adresser à la Chambre de Commerce, Service du Commerce Extérieur, Tél.: 43 58 53.

RFA: „Gewerbeflächenbörse“ à des fins commerciales et de négoce pour des terrains industriels en ex-RDA.

Le «Deutscher Industrie- und Handelstag» (DIHT), organe fondateur des 83 «Industrie- und Handelskammern (IHK) en RFA, a récemment créé une «Gewerbeflächenbörse» en vue de vendre des terrains industriels en ex-RDA.

Les 83 Chambres affiliées éditent mensuellement sous forme de fiches classées par «Länder et codes postaux» des données concernant les terrains à vendre, telles que: la superficie, la nature de

l'importance des bâtiments éventuels, les moyens de communication, les conditions de vente ou de location, etc..

Les firmes intéressées peuvent prendre contact avec la Chambre de Commerce, Service du Commerce Extérieur, (M.E. Vollmar) tél.: 43 58 53, pour obtenir des renseignements complémentaires.

RFA: Terrains industriels à BISCHOFSWERDA (Land Sachsen) en ex-RDA

L'OBCE nous informe que le secteur «RDA» est en possession d'un catalogue édité par l'arrondissement de BISCHOFSWERDA (Land Sachsen), proposant sous la forme de fiches synoptiques par communes, quelques 347 ha de terrains à destination industrielle et commerciale disponibles dans la région.

Ce catalogue peut être consulté sur place à l'OBCE au secteur RFA.

Les firmes intéressées peuvent prendre contact auprès de la Chambre de Commerce du Luxembourg, Service du Commerce Extérieur – OBCE (M. E. Vollmar) tél.: 43 58 53, pour de plus amples informations.

ESPAGNE: Journée sur les contrats de distribution en Espagne

La Chambre de Commerce Belgo-Luxembourgeoise à Madrid nous signale qu'elle organisera, le 15 octobre 1991, à Bruxelles un séminaire d'une journée sur les contrats de distribution en Espagne. Le séminaire vise avant tout à informer sur les aspects juridiques, à savoir les lois et réglementations applicables aux dits contrats et à répondre à des considérations tout à fait pratiques du type: comment rédiger un contrat, quelles clauses de garantie à inclure; comment engager la procédure de protection des droits intellectuels, etc..

Les exposés seront faits en langue française par des spécialistes espagnols.

Le séminaire pourrait être étendu au Luxembourg dans la journée du 16 octobre 1991 si le nombre d'inscriptions luxembourgeoises le justifie.

Un projet de programme est disponible à la Chambre de Commerce et peut être obtenu auprès du Service du Commerce Extérieur (M. E. Vollmar) tél.: 43 58 53, où se font également les inscriptions.

Côte d'Ivoire

Le Consul honoraire de Côte d'Ivoire à Luxembourg, nous informe que le Centre de Commerce International d'Abidjan (C.C.I.A.), Section commerciale de

l'Ambassade de la République de Côte d'Ivoire à Bruxelles organisera du 6 au 13 novembre 1991, une mission économique et commerciale vers la Côte d'Ivoire.

Cette mission est ouverte à toute entreprise désireuse d'entreprendre ou de développer des relations d'affaires en Côte d'Ivoire.

Au cours de cette mission chaque participant pourra bénéficier de contacts privilégiés dans le domaine qui l'intéresse, et ce tant avec les milieux officiels que professionnels.

Les firmes intéressées peuvent prendre contact avec la Chambre de Commerce, Service du Commerce Extérieur, (M. Vollmar) tél.: 43 58 53, pour obtenir des renseignements complémentaires.

RFA: Coopération avec des fonderies établies en ex-RDA

La Chambre de Commerce tient à la disposition des sociétés intéressées la liste avec les coordonnées et spécifications utiles de 21 fonderies établies en ex-RDA, qui ont manifesté de l'intérêt pour une éventuelle coopération avec des entreprises luxembourgeoises.

En cas d'intérêt, les entreprises peuvent prendre contact avec la Chambre de Commerce, Service du Commerce Extérieur, (M. E. Vollmar) tél.: 43 58 53.

Propositions de coopération

La Chambre de Commerce tient à la disposition des entreprises des propositions de coopération publiées récemment dans Ecoservice, bulletin économique de l'agence de presse C.T.K. ainsi que dans le bulletin mensuel de la Chambre de Commerce de la République fédérale tchèque et slovaque.

En cas d'intérêt, les firmes sont invitées à contacter la Chambre de Commerce, Service du Commerce Extérieur (M. E. Vollmar) tél.: 43 58 53 pour des renseignements complémentaires.

Espagne

Le service Promotion Commerce Extérieur de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Madrid annonce une publication ayant pour but de diffuser parmi les entreprises européennes les produits et services offerts par les entreprises établies dans la communauté de Madrid.

Cette publication est disponible à la Chambre de Commerce et peut être consultée sur place (tél.: 43 58 53, Madame Seiler).

Commerce extérieur – Außenhandel

„Offizielles Firmenverzeichnis der Treuhandanstalt“

La Chambre de Commerce a l'honneur de porter à la connaissance de ses ressortissants qu'elle détient une documentation de la Treuhandanstalt intitulée „Offizielles Firmenverzeichnis der Treuhandanstalt“.

Cet annuaire est à la disposition des entreprises luxembourgeoises pour consultation auprès du Service du Commerce Extérieur de la Chambre de Commerce.

Assistance technique (C.E.) à l'U.R.S.S.

La Chambre de Commerce tient à informer ses ressortissants qu'un exemplaire du règlement CEE relatif à la fourniture d'une assistance technique à l'U.R.S.S. tel qu'il a été adopté par le Conseil en date du 29 juillet 1991 est tenu à leur disposition auprès du Service du Commerce Extérieur de la Chambre de Commerce.

Il y est joint également un premier projet

d'action d'aide multidisciplinaire dans le cadre de cette assistance technique.

Propositions d'affaires

Les entreprises intéressées aux propositions d'affaires mentionnées ci-dessous sont priées de contacter la Chambre de Commerce.

Représentations/Vertretungen

- Société autrichienne spécialisée dans la conception, la production et le montage d'installations de projets pour le secteur de la construction mécanique, la sidérurgie et la protection contre la corrosion cherche représentant démarchant le territoire luxembourgeois.
- Société néerlandaise, importateur exclusif d'appareils de soudage et de coupure de qualité, recherche un distributeur exclusif pour le Luxembourg.
- Fabricant belge d'orfèvrerie: couverts, platerie, articles cadeaux en métal argenté et en argent massif, recherche

un agent introduit sur le marché des articles Arts de la table du Luxembourg.

- Fabricant portugais de pantalons, blousons, chemises et jupes du genre sportswear cherche importateur/distributeur au Luxembourg.
- Société belge active dans le secteur de la télécommunication cherche représentant au Luxembourg.

Coopération – Kooperation

- DV – Service und Vertriebs-Unternehmen für PC und UNIX-Systeme sucht technisch qualifizierten Kooperations-Partner für Hardware-Support in Luxemburg.
- Cadre Technico-commercial Export, grand potentiel, cherche à créer courant d'affaires avec l'Afrique, Proche et Moyen Orient, Amérique latine. Connaissance parfaite du terrain, maîtrise de l'anglais et de l'arabe. Etudie toutes propositions avec entreprises industrielles luxembourgeoises désirant se développer dans ces secteurs.

La Chambre de Commerce est à votre service:

- Consultations juridiques gratuites
- Documentation économique
- Renseignements commerciaux
- Formation professionnelle
- Informations sur le commerce extérieur
- Assistance technique aux petites et moyennes entreprises

Quels que soient vos problèmes, adressez-vous à la Chambre de Commerce, qui tient ses services spécialisés à la disposition de ses ressortissants.

En cas de changement d'adresse veuillez bien nous en informer.

**Chambre de Commerce
L-2981 Luxembourg – Tél.: 435853
Téléfax: 438326 – Télex: 60174 chcom lu**



1992

Année européenne pour la sécurité, l'hygiène et la santé sur le lieu de travail

Le 25 juin 1991, le Conseil des Ministres des Affaires sociales de la Communauté européenne a, sur proposition de la Commission, déclaré l'année 1992 «Année européenne pour la sécurité, l'hygiène et la santé sur le lieu de travail».

Durant 12 mois à partir du 1^{er} mars 1992, de nombreuses actions seront entreprises au sein de la Communauté y compris par les douze Etats membres, leurs partenaires sociaux et leurs organismes privés et publics, afin de mieux sensibiliser les travailleurs et les futurs travailleurs aux risques professionnels et aux moyens d'y remédier.

Dans l'Europe communautaire, la sécurité au travail touche environ 150 millions de travailleurs et leurs proches. Chaque année, on dénombre plus de 4,5 millions d'accidents dont 8000 accidents mortels (1), ce qui représente, en termes de prestations de sécurité sociale, un coût de 20 milliards d'Ecus chaque année.

La Communauté européenne veut contribuer à faire diminuer ces chiffres au cours de la prochaine décennie, c'est pourquoi elle organise cette année européenne pour la sécurité au travail qui a pour objectif de mieux faire connaître l'ensemble des textes et travaux développés au niveau européen en matière de sécurité et d'hygiène au travail et de mettre en évidence les actions menées par les pouvoirs publics, les employeurs et les travailleurs pour améliorer constamment le niveau de sécurité.

L'Année européenne s'adresse au monde du travail dans son ensemble.

Mais l'Europe veut toucher plus particulièrement ceux qui risquent le plus dans leur travail. C'est pourquoi l'agriculture,

la pêche, l'industrie extractive et la construction feront l'objet d'une attention particulière.

Les jeunes, encore scolarisés dans les établissements d'enseignement professionnel de tous niveaux, seront également visés par cette campagne qui devra les préparer à aborder leur vie professionnelle en intégrant l'idée de sécurité au travail.

Enfin, les petites et moyennes entreprises, sensibles à tout ce qui alourdit leur gestion, devront être convaincues que plus de sécurité au travail signifie aussi un meilleur rendement du travailleur et donc plus de productivité.

Ce vaste programme, décidé par le Conseil des Ministres, a reçu l'appui du Parlement Européen et du Comité économique et social.

La Commission européenne a d'ores et déjà jeté les bases de sa mise en oeuvre et, dans chaque Etat membre, des «Comités de liaison nationaux» où sont représentés les organismes gouvernementaux, les travailleurs et les employeurs, ont déjà commencé leurs travaux pour susciter les projets et coordonner ceux-ci avec les services de la Commission.

Le programme de l'Année s'organisera non seulement autour d'actions intégralement financées par la Communauté européenne, mais aussi sur base d'initiatives émanant d'organisations privées ou publiques des Etats membres, qui bénéficieront, à leur demande, d'un co-financement de la Communauté.

L'organisation pratique de l'Année sera assurée par la Commission des Communautés européennes et relayée par le Comité de liaison national de chaque Etat membre.

Pour tous renseignements:

- Comité de liaison national: Monsieur Paul WEBER, Directeur, Inspection du Travail et des Mines, B.P. 27, L-2010 Luxembourg, Tél.: 352 49 921-2106 - Fax: 352 49 14 47;
- Commission des Communautés européennes - Bâtiment Jean Monnet, L-2920 Luxembourg, Monsieur Yves MORETTINI, Chef de l'Unité V/E/5, Tél.: 352 43 01 27 37;
- Secrétariat et communication: LUX CONFERENCE, Monsieur E. J. LORANG, B.P. 2313, L-1023 Luxembourg, Tél.: 352 47 19 28, Fax: 352 47 19 24.

(1) Cumul des statistiques nationales

L'usine EUROSTAINLESS sur le PED à Rodange

Le 11 juillet 1991 a été posée la première pierre de l'usine EUROSTAINLESS sur le site du Pôle Européen de Développement à Rodange. Avec des investissements de l'ordre de grandeur de 400 à 450 millions de Flux, la société Eurostainless va construire une usine de 15.000 m² qui sera mise en service début avril 1992. Le personnel prévu pour les premières années est de 50 à 60 personnes pour atteindre plus de 100 emplois au bout de 5 ans. Le chiffre d'affaires pourrait atteindre 3,4 à 3,8 milliards de Flux après la phase de démarrage.

Le capital de la société est de 200 millions de Flux et se compose comme suit:

- 95% détenu par le Groupe Suisse VALENTE,
- 5% détenu par TRADE ARBED PARTICIPATIONS.

Le Groupe Suisse VALENTE est présent dans un certain nombre d'entreprises européennes, que ce soit au niveau du parachèvement, au niveau du négoce, ou au niveau de la représentation d'usine.

Le Groupe TRADE ARBED PARTICIPATIONS a marqué son intérêt dans ce projet en prenant une participation de départ prévue pour évoluer. Cet intérêt est également lié aux possibilités très importantes et déjà existantes d'une collaboration suivie entre EUROSTAINLESS et ALZ à Genk.

L'activité d'Eurostainless se situe au niveau de celle d'un Stainless Steel Center présentant un ensemble d'installations permettant la fabrication et le parachèvement d'acier inoxydable ainsi que le stockage de produits semi-finis et finis.

MBA à Luxembourg

La Sacred Heart University de Fairfield, USA, tient à informer toutes les personnes intéressées à participer au cours MBA (Master of Business Administration) qu'elle reprend ses activités dès le 23 septembre 1991 au Centre Universitaire de Luxembourg. Les cours de niveau postuniversitaire s'adressent à tous ceux qui ont achevé avec succès un cycle complet d'études universitaires.

Pour de plus amples renseignements veuillez contacter M. Michel Faber à la Chambre de Commerce, tél.: 42 39 39 35.

„Energietechnische Investitionen im neuen Europa – Märkte, Projekte, Finanzierungen“

Am 28./29.11.1991 findet in Dresden unter der wissenschaftlichen Leitung von Herrn Prof. Dr.-Ing. E.h. Helmut Schaefer VDI die Tagung „Energietechnische Investitionen im neuen Europa – Märkte, Projekte, Finanzierungen“ statt. Fachliche Träger der Veranstaltung sind die VDI-Gesellschaft Energietechnik (VDI-GET) und die Energietechnische Gesellschaft im VDE (VDE-ETG).

Die Tagung richtet sich an Ingenieure und andere Interessenten aus der Großindustrie mit Tendenz zum Mittelstand, Behörden und politischen Institutionen, Kommunen, Energieversorgungsunternehmen und Stadtwerken sowie Finanzierungsinstitutionen.

Weitere Auskünfte sowie das Tagungsprogramm erhalten Sie bei VDI-Gesellschaft Energietechnik, Postfach 10 11 39, W-4000 Düsseldorf 1 (Tel.: 0049 211 6214-414).

Conseil Economique et Social

Dans le cadre de la visite de la Présidence du Comité Economique et Social des Communautés Européennes, conduite par M. F. STAEDLIN, Président, auprès du Conseil Economique et Social luxembourgeois, présidé par M. R. BAUSCH, une réunion de travail a eu lieu le 5 juillet 1991 à Luxembourg.

L'ordre du jour portait notamment sur les points ci-après:

- L'Union économique et monétaire;
- La fiscalité indirecte;
- La dimension sociale;
- L'avenir du Comité Economique et Social des Communautés Européennes dans le cadre des réformes institutionnelles communautaires actuelles.

Cette rencontre s'inscrit dans le cadre de réunions bilatérales et a eu pour objet de faire un tour d'horizon sur les activités des deux Conseils et de renforcer les liens entre les deux institutions.

BP on the move: primauté du vert sur tous les plans



Le 10 juillet, BP a présenté lors d'une conférence de presse à l'Hôtel Inter-Continental la nouvelle corporate identity BP, le projet d'aménagement des stations de service «Horizon» ainsi que la politique du groupe en matière de protection de l'environnement.

BP a été formée en 1909 pour le développement de la première exploitation pétrolière commerciale en Perse. Aujourd'hui British Petroleum est le plus grand groupe industriel de la Grande-Bretagne et le numéro trois mondial de l'industrie pétrolière. Ses activités s'étendent sur 70 pays et comprennent à côté de la production et de la commercialisation de produits pétroliers raffinés, les secteurs chimie et alimentation. BP emploie près de 120.000 salariés à travers le monde entier et compte environ 20.000 stations de service.

Le rajeunissement de la corporate identity BP est le plus spectaculaire au niveau du service aux consommateurs: le projet HORIZON prévoit le réaménagement complet de l'ensemble des quelque 20.000 stations de service à travers le monde entier. La nouvelle identité visuelle se distingue avant tout par la couleur verte dont l'emploi systématique dans toutes les applications donne non seulement aux stations de service un caractère jeune, accueillant et plein de fraîcheur, mais crée également une image de marque internationale, cohérente et forte.

La couleur verte peut également et à juste titre être considérée comme symbolique

pour les activités de BP dans le domaine de l'environnement. Pour BP en effet, la protection de l'environnement n'est pas un engagement du bout des lèvres, mais fait partie intégrante de la politique et du management de BP et se traduit par des mesures concrètes qui touchent à l'ensemble des activités du groupe.

Ainsi BP a mis en place au plus haut niveau le comité HSE (Health, Security, Environment) qui met en oeuvre la politique du groupe en matière de santé, de sécurité et de protection de l'environnement notamment à travers un véritable management EPM (environment protection management) qui comporte des études d'impact sur l'environnement pour des projets nouveaux ainsi que la surveillance et le contrôle d'exploitations abandonnées ou en cours. BP participe en outre à des projets de recherche et de protection de l'environnement internationaux et soutient de nombreuses organisations actives dans ce domaine. Au niveau de la recherche, BP est active dans les domaines traitement de produits pétroliers, pollution de l'air et de l'eau et impact de la pollution sur l'environnement. La recherche au niveau des produits, pour ne citer qu'un exemple, a conduit récemment à la commercialisation d'une gamme de lubrifiants biodégradables.

Dans un monde en mouvement, toujours plus conscient de l'importance de la protection de l'environnement, BP affiche plus que jamais couleur et accorde la primauté au vert – sur tous les plans!

Luxemburg, als Zentrum der Telekommunikation?

Die Telekommunikation ist heute ein wichtiges Element unserer Wirtschaft, welche die Abwicklung der täglichen Geschäfte schneller und einfacher ermöglicht. Es kommen dabei die unterschiedlichsten Formen der Kommunikation zum Einsatz, wie Telefon, Telefax, elektronischer Datenaustausch, usw., um nur die bekanntesten aufzuzählen.

Schnelle und zuverlässige Anwendungen im Bereich Datenkommunikation sind zwei Grundbedingungen mit denen unser Land seinen Standpunkt im Hinblick auf den europäischen Binnenmarkt ausbauen und begünstigen kann. Dabei sind die optimalen technischen Möglichkeiten in der Telekommunikation die Voraussetzung welche die zukünftige Ansiedlung von Gewerbebetrieben aller Art in Luxemburg fördert.

Es gilt deshalb die derzeitigen Applikationen zu analysieren, um sie eventuell zu verbessern oder zu ergänzen. Die Information als solche stellt dabei die „matière première“ dar, welche von einem zum anderen Punkt mit Hilfe der Telekommunikation zu transportieren ist. Es handelt sich dabei um Sprache und/oder Daten, die auf elektrischem Weg übermittelt werden. Optimale Verbindungen ergeben dabei eine optimale Ausnutzung und dies mit einem Minimum an Aufwand von Energie und Zeit.

Sind den Gewerbebetrieben die einzelnen Möglichkeiten der Informationsbeschaffung und der Informationsübertragung bekannt, so fällt die Entscheidung leichter, sie einzusetzen. In diesem Kontext ist es notwendig für eine verbesserte Aufklärung zu sorgen. Ein konkreter Ansatz hierzu ist die Auflistung der unterschiedlichsten technischen Möglichkeiten mit einigen Beispielen aus der Praxis.

Viele Dienstleistungen im Bereich Telekommunikation sind heute bereits vorhanden. Die potentiellen Interessenten tun sich jedoch oft schwer den geeigneten Ansprechpartner zu finden, um sich näher zu informieren.

Als konkretes Beispiel läßt sich das luxemburgische Videotex-System aufzeigen. Die offizielle Inbetriebnahme der Videotexzentrale erfolgte im September 1986, welche bis heute keineswegs optimal ausgelastet ist, um einem breiten Publikum Informationen und interaktive Applikationen anzubieten, wobei es jedoch diverse Ursachen gibt, weshalb dies bis dato nicht erfolgte.

Konkrete Ansätze hierzu sollen in Zukunft die Situation verbessern und die bestehenden Möglichkeiten ausbauen.

Nachstehend eine Auflistung der derzeitigen Möglichkeiten im Bereich Telekommunikation, die in Luxemburg anzutreffen sind.

Es sind dies:

- das öffentliche Telefonnetz
- das öffentliche Telexnetz
- das öffentliche Teletextnetz
- das RPTA-Netz (réseau public de transmission d'alarmes)
- das öffentliche Datenübertragungsnetz Luxpac
- das Semaphonenetz (im Beneluxbereich)
- das Luxpagingnetz (City-paging Luxemburg-Stadt)
- das Autotelefonnetz (derzeit noch 2 verschiedene Netze)

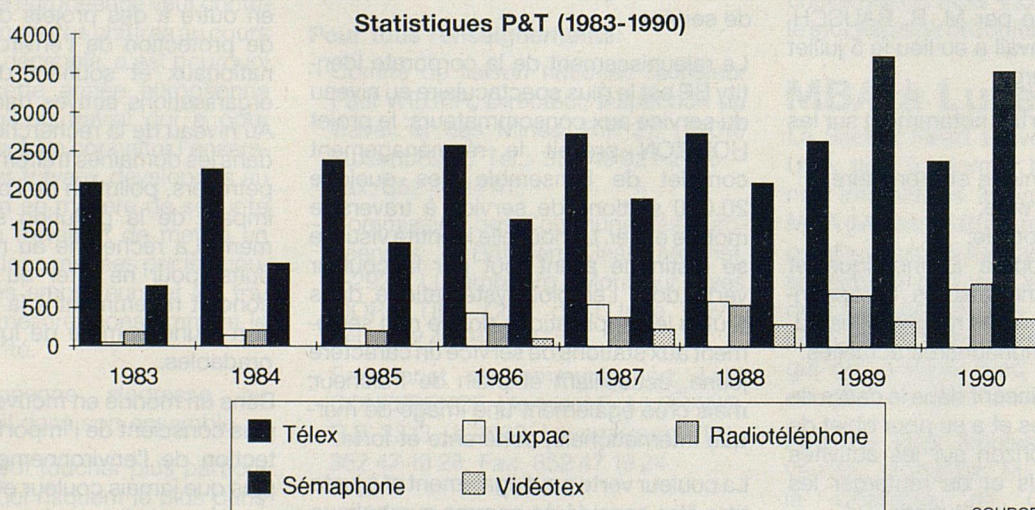
Basierend auf diesen verschiedenen Netzinfrastrukturen finden sich folgende Anwendungen von öffentlicher Hand:

- 0800 Service (gebührenfreier Anruf)
- 0898 Service (Service à valeur ajoutée)
- Videotex (Telematikservice der P&T)
- Semaphonepasserelle (Übertragung zum Semaphonenetz)
- Internationale Videotexverbindungen (Gateways)
- Restena (Server des Unterrichtsministeriums)

Neben diesen vom Staat und von der Post angebotenen Dienstleistungen hier eine Auflistung von den privaten Anbietern:

- Echo (Datenbanken der Europäischen Kommission)
- Infotap (Geonet, Mailboxverbund)
- GTC (Mailboxbetreiber)
- Wilytec (Telematikserver für Jugendliche)
- Swift (weltweites Datenaustauschnetz zwischen den Banken)
- Bancomat (Elektronischer Bezahlungsdienst in Luxemburg)
- Visa (weltweiter elektronischer Bezahlungsdienst)
- IBM (Datennetz für die IBM Welt)
- General Electric (privates Datennetz)
- Infonet (privates Datennetz)
- Interpac (privates Datennetz)
- u.a.

Bei den privaten Netzbetreibern handelt es sich um sogenannte „Value added services“, die die bestehenden Kabel- und Netzverbindungen der Postverwaltungen ausnutzen um entsprechende spezifische Kommunikationsverbindungen von oft komplexer Art anzubieten.



SOURCE: Rapport de gestion P&T

Communiqués – Mitteilungen

Die Lockerung der Postmonopole in unseren Nachbarländern hat auch bei uns in Luxemburg die Diskussion über die Entwicklung im Telekommunikationsbereich in den Vordergrund gerückt. In Vorbereitung ist ein neues Postgesetz (projet de loi portant création de l'entreprise des postes et télécommunications), welches die derzeitigen Bereiche von Post und Telekommunikation in einem anderen Licht erscheinen lassen. Da die heutige Postverwaltung als Firma „privatisiert“ wird, d.h. sämtliche Dienste als private öffentliche Firma verwaltet werden, erhoffen sich die Verantwortlichen eine Verbesserung in Sachen Flexibilität und Erweiterung ihrer Möglichkeiten.

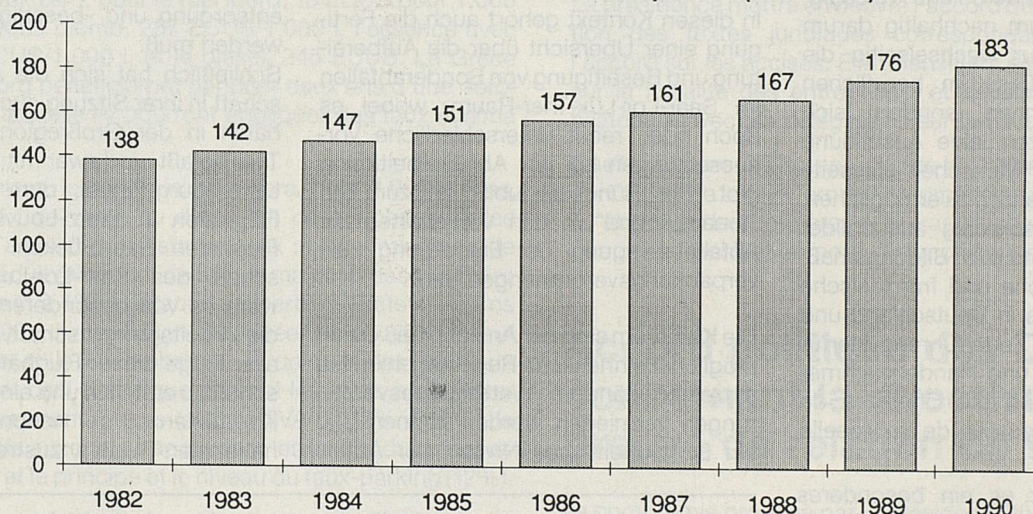
Erste Ansätze hierzu finden sich bei den Bereichen Telefonwesen und drahtloser Informationsübermittlung. Nachdem nun auch die Post mit neuen Produkten, z.B. Verkauf von Telefongeräten auf den Markt kommt, möchte man hiermit den Verkauf des Endgerätemarktes in Bewegung bringen. Dies gab es bereits in anderen Bereichen, so beim Verkauf der Semaphonegeräte, die verstärkt über den Fachhandel angeboten werden. Laut Aussagen der Postdirektion besteht eine Liberalisierung bevor, wobei der Markt für die weiteren Entwicklungen keineswegs verschlossen bleibt.

Nutzen wir daher unsere Vorteile und bauen sie aus, um unserer Wirtschaft die Vorteile gegenüber anderen Ländern zu bieten. Es sind dies z.B. die internationalen Verbindungen der Videotextnetze zwischen Luxemburg und seinen direkten und indirekten Nachbarn, wie Frankreich, Deutschland, Belgien, die Niederlande, Österreich und die Schweiz. Hier eröffnet sich ein Markt von rund 7 Millionen potentiellen Teilnehmern, welche z. B. in Luxemburg angesiedelte Datenbank- und andere Applikationen konsultieren können.

In diesem Sinne gilt es alle bestehenden Kräfte zu bewegen, um die derzeit bestehenden Applikationen zu verbessern und damit einem breiteren Publikum zugänglich zu machen.

Sicherlich ist der Bereich Transport und Tourismus (z.B. Hotellerie) der interessanteste Bereich, in welchem Applikationen zur Informationsverbreitung einen wirtschaftlichen Nutzen erbringen. Es gilt daher eine gute Koordination zwischen den einzelnen Instanzen und den besagten Firmen zu finden, um eine fruchtbare Durchführung zu erreichen. Neben dem allgemeinen Standardtourismus kann auch ein anderer Zweig davon profitieren, nämlich das Kongreßwesen.

Statistiques P&T – Raccordements téléphones (en milliers)



SOURCE: Rapport de gestion P&T

Für viele potentielle Anwender ist die Materie der Telekommunikation oft ganz geheimnisvoll, da die Information nicht direkt sichtbar übertragen wird. Es ist hierzu eine andere Denkweise notwendig, wobei sogenannte Modelle den Weg beschreiben können.

Ein einfaches Beispiel erläutert hierzu das Phänomen.

War das Faxgerät noch vor über 10 Jahren eine Seltenheit in den Betrieben, so ist es heute nicht mehr aus unserem täglichen Arbeitsgebiet wegzudenken. Dank der einfachen Handhabung eines solchen Gerätes, sind auch technisch negativ eingestellte Leute eher dazu geneigt dieses Medium einzusetzen um sich nicht der fortlaufenden Evolution zu verschließen.

Fast alle technischen Applikationen werden schneller in den Arbeitsbereich integriert, wenn sie einen wirtschaftlichen Nutzen und ein notwendiges Kommunikationsmedium mit seinen Geschäftspartnern darstellen. Als hemmend dabei gilt der Faktor Mensch, der zu Anfang die Entwicklung bremst, bevor es zum großen Durchbruch kommt.

Ein wichtiger Schritt in diese Richtung wird das in etwa 2–3 Jahren operative GSM-Netz sein, welches es erlauben wird, drahtlos in ganz Europa zu telefonieren, ohne verschiedene Telefongeräte mit sich zu schleppen. Viele Pressemeldungen bereiten den Verbraucher schon heute auf die kommenden Anwendungen vor. Es besteht jedoch die Gefahr, daß die Nachfrage schneller wächst, als die Geräte verfügbar sein werden, die noch in keinem europäischen Land anzutreffen sind, da derzeit erst die Testphasen angefangen haben.

Mobilität ist sicher das Stichwort, welches die Verbraucher schneller dazu bewegen wird die Möglichkeiten der drahtlosen Kommunikation einzusetzen.

Nutzen wir also die Erfahrungen der anderen Länder und passen sie an unsere Verhältnisse an. Nur so können wir aus dem Standort Luxemburg die Vorteile herausholen, welche andere Länder durch ihre Begebenheiten nicht anbieten können.

Die Telekommunikation gilt daher als ein wichtiger Faktor in unserer weiteren Entwicklung, das Land als attraktiven Standort für den Business-Bereich zu gestalten.

Vorbereitungen auf den EG-Binnenmarkt – Noch engere Zusammenarbeit der Industrie- und Handelskammern des Saar-Lor-Lux-Trier-Raumes

Die Arbeitsgemeinschaft der Industrie- und Handelskammern des Saar-Lor-Lux-Trier-Raumes tagte im Hause der Industrie- und Handelskammer Trier. In der Sitzung ging es um die Durchsetzung verschiedener Vorhaben des Saar-Lor-Lux-Trier-Raumes, die von den Kammern aus Deutschland, Luxemburg und Frankreich im Hinblick auf den EG-Binnenmarkt vorangetrieben werden.

Der Arbeitsgemeinschaft gehören die Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg in Luxemburg, die Chambre de Commerce et d'Industrie de la Moselle in Metz, die Industrie- und Handelskammer des Saarlandes und die Industrie- und Handelskammer Trier an.

Die Saar-Lor-Lux-Trier-Kammern werden sich mit Blick auf die berufliche Freizügigkeit in diesem Raum nachhaltig darum bemühen, nicht nur wechselseitig die Ausbildungsabschlüsse im beruflichen Bereich anzuerkennen, sondern sich auch dafür einsetzen, eine Ausbildung qualifizierter junger Menschen diesseits und jenseits der Grenzen zu ermöglichen, damit diese mehrsprachig ausgebildet werden. Geplant sind u. a. Bildungsmaßnahmen für deutsche und französische Auszubildende teils in Deutschland und teils in Frankreich. Federführend hierfür sind die Industrie- und Handelskammer des Saarlandes und die Chambre de Commerce et d'Industrie de la Moselle in Metz.

Des weiteren war es ein besonderes Anliegen der Arbeitsgemeinschaft, ein möglichst vergleichbares und einheitliches Lohnnebenkostenniveau bei den Grenzgängern/Arbeitnehmern zu erreichen, damit es nicht durch erhebliche Unterschiede zu Abwanderungen oder Abwerbungen bzw. sonstigen Standortnachteilen kommt. Die Kammern werden sich in einer Arbeitsgruppe zusammenschließen, in der die französischen und deutschen Lohnkosten, Löhne, Lohnnebenkosten und Steuern untersucht werden sollen.

Die Arbeitsgemeinschaft der Saar-Lor-Lux-Trier-Kammern plant ferner die Schaffung eines Katasters der freien und unbebauten industriellen Zonen mit Ausweis des jeweiligen Planungsstandes im Saar-Lor-Lux-Trier-Raum mit einem besonderen Hinweis auf Altlaststandorte, die im Zuge des freien Niederlassungsrechts innerhalb des EG-Binnenmarktes von großer Bedeutung sein werden.



Treffen der Hauptgeschäftsführer der Industrie- und Handelskammern des Saar-Lor-Lux-Trier-Raumes im Juni 1991.

In diesen Kontext gehört auch die Fertigung einer Übersicht über die Aufbereitung und Beseitigung von Sonderabfällen im Saar-Lor-Lux-Trier-Raum, wobei es doch noch recht unterschiedliche Voraussetzungen bei der Abfallbeseitigung gibt. Die Bundesrepublik ist zur Zeit „tonangebend“ in den Vorschriften zur Abfallbeseitigung, der Entsorgung, den Verpackungsverordnungen, usw.

Die Kammern sind der Ansicht, daß durch möglichst einheitliche Regelungen in den einzelnen Ländern Wettbewerbsverzerrungen vermieden werden können und ein EG-einheitliches Niveau der Abfall-

entsorgung und -beseitigung erarbeitet werden muß.

Schließlich hat sich die Arbeitsgemeinschaft in ihrer Sitzung auch mit den Flughäfen in der Großregion Saar-Lor-Lux-Trier befaßt, und zwar mit dem Flughafen Luxemburg-Findel, dem neu erbauten Flughafen in Metz-Louvigny und dem Flughafen Saarbrücken. Für die Wirtschaft des Saar-Lor-Lux-Trier-Raumes wäre es von besonderem Interesse, so die Arbeitsgemeinschaft, eine Übersicht aller Flüge dieser Flughäfen für die Wirtschaft zu erstellen und eine noch bessere Koordinierung der nationalen und internationalen Flüge anzustreben.

MEDIA '91

L'Institut Luxembourgeois de Recherches Sociales et d'Etudes de Marché S.A. vient d'annoncer à la Chambre de Commerce la parution de son étude MEDIA '91.

Le rapport de cette étude est basé sur une enquête par sondage réalisée de septembre 1990 à avril 1991 dans le cadre des enquêtes-omnibus auprès d'un échantillon aléatoire total de 2.008 personnes, représentatif de la population du Grand-Duché de Luxembourg à partir de 15 ans.

MEDIA '91 contient plusieurs nouveautés par rapport aux éditions antérieures:

- la liste des médias étudiés a été considérablement augmentée;
- parmi les nouveautés se trouvent e.a. la presse culturelle, des publications

officielles, la perception des abris-bus, la fréquentation des salles de cinémas;

- la presse étrangère est ventilée par langue pour les quotidiens et les hebdomadaires; de même que la pénétration des stations radios et télévisées est étudiée par langue de diffusion;
- la présentation des résultats est illustrée par des graphiques de même que l'évolution de la pénétration des principaux titres est retracée depuis 1982.

Le prix du rapport est de 90.000.- Flux HTVA. Il est toutefois possible de souscrire à un abonnement au prix annuel de 80.000.- Flux HTVA, lequel est garanti pendant 3 années consécutives.

Pour tous les renseignements, veuillez vous adresser à

ILReS S.A.
6, rue du Marché aux Herbes
L-1728 Luxembourg
Tél.: 47 50 21



Accord «presque global» entre les Douze sur la fiscalité indirecte

La présidence luxembourgeoise a réussi à rallier les ministres des Douze, réunis à Luxembourg le 24 juin, à un accord sur le difficile dossier fiscal: l'abolition des frontières fiscales sera donc effective en 1993.

Les Etats membres ont convenu d'appliquer un taux de TVA de 15% minimum à partir du 1^{er} janvier 1993, et un taux réduit de 5% minimum.

Le dossier «accises» quant à lui, a été amputé du volet «alcools de bouche» (alcools forts), qui sera examiné ultérieurement, et le problème des droits d'accises sur le vin est reporté. Mais l'accord, après de laborieuses négociations, est malgré tout intervenu.

En ce qui concerne la bière, l'accord a été possible sur un taux minimum (pour 1 hl) de 0,748 ECUS par degré plato ou 1,87 ECUS par degré alcoolique. Les Douze se sont mis d'accord sur les taux minima des huiles minérales: pour le fuel domestique, taux zéro, pour le fuel lourd, 13 ECUS pour 1.000 kg, l'essence sans plomb, 287 ECUS/1.000 l, l'essence avec plomb, 337 ECUS/1.000 l, et le diesel, 245 ECUS. La Grèce et le Luxembourg bénéficieront pendant deux ans d'une dérogation, durant laquelle ils pourront appliquer des taux minima inférieurs.

Pour les cigarettes, le taux minimum sera, pour 1.000 pièces, de 57% du prix de vente au détail. En ce qui concerne les taux de TVA, l'accord porte sur un taux normal minimum de 15%, un taux réduit minimum de 5%, le maintien des taux zéro et super-réduits (1 à 4%) existant dans certains Etats membres au 1^{er} janvier 1991, l'interdiction d'en créer de nouveaux (sauf pour l'Espagne et le Luxembourg, et uniquement des taux super-réduits, et ceci parce que ce sont les seuls pays membres à devoir augmenter leurs taux de TVA de 12% à 15%), la liste des produits auxquels s'appliquent les taux réduits, super-réduits et zéro, et le principe et le niveau du taux-parking (12%).

La France a cependant exigé que la question de l'inclusion du logement et de la restauration dans la liste des produits à taux réduits soit rediscutée.

Il a également été décidé que le passage au régime définitif (prévoyant la taxation dans le pays d'origine) s'opérera avant le 1^{er} janvier 1997. Mais si, d'ici là, aucun accord sur les modalités de l'accord définitif n'est intervenu, le régime transitoire se prolongera.

Mme Scrivener fait le point sur les progrès en matière de fiscalité

Le 5 juillet, Mme Scrivener, Commissaire européen chargée de la fiscalité, a répondu aux questions de la presse concernant les progrès de la Communauté Européenne en matière fiscale.

Elle a souhaité faire le point sur l'accord du 24 juin sur l'abolition des frontières fiscales et le rapprochement des fiscalités indirectes et sur le programme fiscal de la nouvelle présidence néerlandaise de la CEE.

Quelles sont les implications pratiques de l'accord du 24 juin? Mme Scrivener a tout d'abord présenté cet accord en expliquant ce qu'il allait changer dans la pratique, aussi bien pour les particuliers que pour les entreprises.

Dans un premier temps, suppression au 1^{er} janvier 1993 de toute procédure douanière pour les entreprises qui opèrent dans un ou plusieurs pays de la Communauté, suppression des taux majorés, liberté complète d'achats pour les voyageurs (ce qui contribuera, par les forces du marché, au rapprochement des taux).

Dans un second temps, le taux de 5% deviendra de plus en plus la référence pour les Etats membres, afin d'éviter des délocalisations d'activités. Ceci impliquera des évolutions profondes de tout le système fiscal dans les Etats membres.

Que signifie le grand marché de 1993? Mme Scrivener l'a décrit en ces termes: liberté d'achat et suppression des contrôles aux frontières pour les particuliers, allègement administratif, réduction des coûts pour les entreprises, coopération accrue entre les Etats.

Quel est le programme fiscal de la présidence néerlandaise? La présidence mettra en oeuvre l'accord du 24 juin avec l'adoption des textes juridiques correspondants et complètera l'accord sur les accises. Elle intensifiera également les travaux sur la fiscalité des entreprises, et développera les contacts bilatéraux avec les délégations sur la fiscalité de l'épargne.

Quelle est la nouvelle approche de la Commission? Mme Scrivener l'a décrite en ces termes: pragmatisme et flexibilité, priorité à l'abolition des frontières et au rapprochement des fiscalités, pas d'«harmonisation pour l'harmonisation».

Accord politique des Douze concernant la directive sur la preuve de relation de travail

Le compromis proposé par la présidence luxembourgeoise du Conseil a permis aux ministres des affaires sociales de trouver dès le début de leur réunion du 25 juin un accord politique sur la proposition de directive visant à rendre obligatoire la fourniture par l'employeur d'une déclaration précisant les éléments essentiels de la relation de travail qui le lie à tous ceux qui travaillent pour lui plus de huit heures par semaine ou pour une durée supérieure à un mois.

Quelles obligations pour l'employeur? Au plus tard deux mois après le début de la relation de travail, l'employeur devra fournir au travailleur une déclaration précisant le nom et l'adresse de la société, la fonction occupée par le travailleur ainsi que son salaire et le régime de sécurité sociale auquel il a droit.

Le lieu de travail et la convention collective éventuellement applicable devront également figurer sur ce texte qui, devant un tribunal du travail, devra valoir preuve de relation de travail.

La directive ne s'appliquera pas aux travailleurs à temps partiel dont l'horaire hebdomadaire est inférieur à huit heures. De même les missions d'une durée inférieure à un mois ne sont pas concernées.

Autres exclus du champ d'application sont les stages, les «jobs d'été» des étudiants et autres relations de travail «objective-



ment» insignifiantes. Après la sortie du texte définitif et le passage devant le Parlement Européen (en seconde lecture), la directive pourra être définitivement adoptée pour entrer en vigueur dans les Etats membres au 1^{er} janvier 1993.

Projet de la Commission en matière de protection sociale

La Commission Européenne estime que la convergence des systèmes est une nécessité incontournable. Elle a transmis le 26 juin aux douze un projet de recommandation.

«Dans le cadre de l'achèvement du marché intérieur, il convient d'éviter que les différences de niveau de protection sociale ne viennent entraver la mobilité des personnes et qu'une compétition entre les systèmes n'entraîne une dévaluation sociale».

Par cette déclaration, la Commission se fait l'écho de nombreuses inquiétudes exprimées par la plupart des intervenants de la vie communautaire. Son caractère minimaliste indique également à quel point les instances communautaires ont décidé d'être prudentes en la matière: l'harmonisation des systèmes nationaux de protection sociale est fermement écartée au nom du respect des pratiques nationales comme d'une difficulté technique présentée comme insurmontable.

Si les Douze adoptent le projet de recommandation, ils s'engageront dans une démarche consistant à fixer des objectifs communs pour leurs différents systèmes de protection sociale, à les mettre en oeuvre en toute indépendance dans le cadre de leurs systèmes nationaux, et à évaluer régulièrement la conformité des évolutions aux objectifs de convergence affichés.

Les objectifs communs préconisés par la Commission pour chacun des principaux domaines de la protection sociale peuvent se regrouper selon trois axes:

- Garantir un niveau de vie minimum décent à toute personne résidant légalement sur son territoire et lui offrir la possibilité de recevoir une activité rémunérée;
- Contribuer à favoriser l'intégration sociale de tous ceux qui sont aptes à exercer une activité rémunérée;
- Faire en sorte que le niveau de vie des travailleurs ne soit pas sensiblement amputé en cas de maladie, d'accident, de maternité, d'invalidité ou de chômage ainsi que lorsqu'ils prennent leur retraite.

Une recommandation n'a pas de caractère juridiquement contraignant et cela devrait faciliter l'adoption de ce texte, qui est dérivé de la charte sociale. Mais une recommandation – du Conseil en direction des Etats membres – a une valeur d'engagement politique fort.

La Commission en faveur de limiteurs de vitesse dans les poids-lourds

La Commission européenne a adopté, le 26 juillet, un projet de directive qui préconise l'installation d'un limiteur de vitesse sur les poids-lourds de plus de 12 tonnes, ainsi que des bus de plus de neuf places (chauffeur compris) et de plus de cinq tonnes. Cet appareil empêcherait les bus de dépasser 100 km/h et les camions 80 km/h. La directive, dont les propositions devraient être mises en oeuvre à partir du 1^{er} octobre 1992, concernerait les véhicules mis en circulation après le 1^{er} janvier 1985. Les caractéristiques techniques du futur limiteur de vitesse ont déjà été définies par une proposition de directive que la Commission a adoptée le 8 juillet 1991. L'appareil coûtera environ 1000 écus. Pour justifier la dépense aux yeux des entreprises, la commission a réalisé une étude avec l'aide de camionneurs qui ont installé volontairement un limiteur sur leur véhicule. Ces derniers ont réalisé des économies de carburant de l'ordre de 10 à 15%, ce qui équivalait à une économie de 1000 à 1500 écus à la fin de l'année.



EURO-INFO-CENTRE – LUXEMBOURG


7, rue Alcide de Casperi, L-1615 Luxembourg

Tél. 43 58 53

Télex: 60174 chcom lu

Téléfax: 43 83 26

Un service que la Chambre de Commerce met à votre disposition pour vous fournir des informations sur le droit communautaire, la coopération transfrontalière, les programmes des CE, etc.



**Les grandes décisions
se prennent
rarement seul**

L'évolution de votre entreprise
fait apparaître chaque jour de
nouveaux besoins de financement
ou de placement.

L'évolution du monde des
affaires nous conduit à chercher en
permanence des solutions adaptées
aux spécificités de chacun.

Mettons notre expérience
en commun.

**BANQUE
DE LUXEMBOURG**_{S.A.}

Secrétariat Commercial · Tél.: 49-924-30-12
80, place de la Gare · L-1616 Luxembourg

Construisons l'avenir ensemble



La Banque Générale du Luxembourg est devenue, grâce à sa large confiance dans le potentiel de ses clients, la banque privilégiée du commerce, de l'artisanat et de l'industrie luxembourgeois, secteurs où elle occupe une place prépondérante.

Chaque idée, chaque projet soumis sont analysés à fond et les experts de

la Banque Générale du Luxembourg n'hésitent point à innover afin de trouver les meilleures réponses dans l'intérêt du client.

Contactez le gérant de l'agence la plus proche de la Banque Générale du Luxembourg.

Nous construirons l'avenir ensemble!



BANQUE GÉNÉRALE DU LUXEMBOURG

27, Avenue Monterey L-2013 Luxembourg Tél. 47 99 1